



BSP 113

**CÉRÉMONIAL
MILITAIRE**



BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

1, place Jules Renard
BP 31
75 823 PARIS Cedex 17

Approuvé par le Général le 28 mai 2020

Édition : MAI 2020

Ce document est à usage interne. Il est la propriété de la BSPP.
Son usage est réservé au personnel de la BSPP dans le cadre du service.
Tout détournement de cet usage pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires.

Afin de garantir la cohérence de la documentation opérationnelle, dès lors qu'une note antérieure à la parution de ce BSP présente des divergences, le BSP 118.1 fait foi.

« Cet ouvrage constitue une œuvre de l'esprit au sens des dispositions du code de la propriété intellectuelle. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite d'une œuvre sans le consentement de l'auteur (...) est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. La contrefaçon est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.
(Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L112-2, L122-4 et L335-1 et suivant. »

Copyright BSPP

**Suivi des modifications du BSP 113
Cérémonial militaire**

Références	Date de parution de la note	Date de mise à jour du BSP par le BEP	Date de mise en application des modifications	Modificatifs

Table des matières

Partie 1 - Cérémonial militaire	9
1. Généralités	11
2. Piquets d'honneur	11
3. Prises d'armes	11
Partie 2 - Phases préparatoires	13
1. Généralités	15
2. Mise en place des troupes	15
2.1 Formats des troupes pour les cérémonies	15
2.2 Volumes réglementaires pour l'armée de terre	15
2.3 Volume minimal du détachement en présence du drapeau	15
2.4 Volume minimal du détachement en présence du fanion du groupement	15
2.5 Volume minimal du détachement pour une revue des troupes	15
2.6 Dispositif réglementaire	16
2.7 Groupe	16
2.8 Section	16
2.9 Compagnie	16
2.10 Drapeau	17
2.11 Fanion du groupement	18
2.12 Récipiendaires	18
2.13 Officiers, sous-officiers et militaires du rang sans troupe	18
2.14 Dispositif jeunesse	18
2.15 Détachements en uniforme	19
2.16 Drapeaux d'association ou d'anciens combattants	19
2.17 Invités et familles	19
3. Arrivée du commandant des troupes	20
4. Honneurs au drapeau	20
5. Honneurs aux fanions	21
5.1 Fanions de groupements	21
5.2 Fanions des compagnies	21
5.3 Fanion de commandement	21
Partie 3 - Phases communes	23
1. Arrivée des autorités	25
2. Salut au drapeau	28
2.1 Interprétation de l'hymne national	28
2.2 Interprétation du refrain de l'hymne national	28
3. Revue des troupes	29

Partie 4 - Phases particulières31

1. Remise de décorations	33
2. Lecture de l'ordre du jour	35
3. Passation de commandement de chef de corps	35
4. Passation de commandement de commandant d'unité	35
5. Prise de fonction de chef de centre	35
6. Présentation des recrues au drapeau	35
7. Remise de casques et insignes	36
8. Hommage aux morts pour la France et aux morts au feu	36
8.1 Hommage aux morts pour la France	36
8.2 Hommage aux morts au feu	36
9. Lecture d'une lettre de félicitations	37
10. Lecture d'un message officiel	37
11. Adieux aux armes	37
12. Inauguration d'un monument ou d'une plaque	37
13. Honneurs funèbres	38

Partie 5 - Phases finales39

1. Présentation finale	41
2. Honneurs au drapeau ou au fanion de groupement	41
3. Départ du commandant des troupes	41
4. Dislocation	41
5. Défilé	42
5.1 Dispositif	42
5.2 Exécution	43
5.3 Dislocation	43

Annexes45

Annexe 1 - Honneurs rendus par les piquets d'honneur	47
Annexe 2 - Cérémonie de passation de commandement de chef de corps	49
Annexe 3 - Cérémonie de passation de commandement d'une compagnie	55
Annexe 4 - Cérémonie de prise de fonction de chef de centre	61
Annexe 5 - Cérémonie de présentation des recrues au drapeau	65
Annexe 6 - Cérémonie de remise de casques et insignes	71
Annexe 7 - Volume des troupes	76

Index et glossaire77

Index	78
Glossaire	79

AVANT-PROPOS

Les prises d'armes et les honneurs militaires qui composent le cérémonial militaire sont des activités qui exigent à la fois souplesse dans la conception et rigueur dans l'exécution pour leur conférer une nécessaire valeur exemplaire.

Ce type d'activité est régi par plusieurs textes, parfois contradictoires et souvent sujets à interprétation :

- ▶ le décret n°2004-1101 du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire ;
- ▶ le décret n°89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires (version consolidée au 10 mai 2019) ;
- ▶ instruction n° 685/DEF/EMAT/SH/D relative au patrimoine de tradition des unités de l'armée de terre du 21 juin 1985;
- ▶ le mémento du cérémonial militaire à usage des formations de l'armée de terre n°2100/DEF/EMAT/BPO/TN/22 du 1^{er} juin 1997;
- ▶ le TTA 104.

Ces textes ne permettent pas de répondre à l'ensemble des questions concernant le cérémonial militaire.

Pour cette raison, ce document constitue un guide de référence qui permet d'organiser dans le détail les cérémonies militaires et d'uniformiser la mise en œuvre du cérémonial militaire à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

PARTIE 1 - CÉRÉMONIAL MILITAIRE

1. Généralités.....	11
2. Piquets d'honneur.....	11
3. Prises d'armes.....	11



PARTIE 1 - CÉRÉMONIAL MILITAIRE

1. GÉNÉRALITÉS

Le cérémonial militaire est l'ensemble des règles régissant le bon déroulement des cérémonies militaires. Il comprend les prises d'armes et les honneurs militaires qui constituent un hommage spécial aux personnes et aux symboles y ayant droit.

Ce cérémonial contribue à révéler la qualité et la discipline d'une armée. Il doit donc s'imposer à tous avec la même précision et la même rigueur.

Les cérémonies militaires ont pour but de donner la solennité qui convient à certains événements de la vie nationale et militaire. Elles manifestent autant la valeur et le prestige des armées que les liens les unissant aux autorités et aux populations.



2. PIQUETS D'HONNEUR

Les piquets d'honneur sont des détachements constitués pour rendre les honneurs de pied ferme à une personne ou à un symbole.

Le tableau figurant en annexe 1 dresse la liste des autorités civiles et militaires ayant droit aux honneurs militaires, la composition des piquets d'honneur et le cérémonial s'y rapportant.

Le droit aux honneurs militaires ne peut être délégué.

Leur service ne dure que le temps nécessaire à l'accomplissement de cette mission. Ils ne rendent les honneurs qu'à la personne ou au symbole qui fait l'objet de ce service. Dans tous les cas, l'effectif du détachement doit être conforme à celui défini par les textes mentionnés en avant-propos, à moins d'une dérogation pour une baisse d'effectif accordée par le cabinet de l'autorité concernée.



3. PRISES D'ARMES

Une prise d'armes repose sur un enchaînement de **phases préparatoires** et de **phases communes** (dont la chronologie est dans la plupart des cas la même), de **phases particulières** (qui interviendront selon l'objet même de l'événement) et de **phases finales**.

Le passage du « *Garde-à-vous* » au « *Repos* » marque généralement la fin d'une phase.



PARTIE 2 - PHASES PRÉPARATOIRES

1. Généralités.....	15
2. Mise en place des troupes.....	15
3. Arrivée du commandant des troupes.....	20
4. Honneurs au drapeau.....	20
5. Honneurs aux fanions.....	21



PARTIE 2 - PHASES PRÉPARATOIRES

1. GÉNÉRALITÉS

Les phases préparatoires comprennent :

- ▶ la mise en place des troupes ;
- ▶ l'arrivée du commandant des troupes ;
- ▶ les honneurs au drapeau ou au fanion du groupement.

2. MISE EN PLACE DES TROUPES

La mise en place des troupes, sous les ordres de l'adjoint au commandant des troupes (ACdT), est sous la responsabilité du commandant des troupes (CdT).

2.1 FORMATS DES TROUPES POUR LES CÉRÉMONIES

Les formats suivants sont la référence pour une cérémonie publique ou des honneurs militaires.

Organisation des détachements :

Section	constituée de :	2 groupes
Compagnie	constituée de :	2 sections
Bataillon	constitué de :	2 compagnies

L'armement est réparti uniformément à l'intérieur de chaque détachement. Les officiers et chefs de section portent le P.A., les sous-officiers du 1^{er} rang de la section sont normalement armés de fusils (FAMAS) comme le reste de la troupe.

À titre exceptionnel et pour les cérémonies internes à la BSPP, les sous-officiers du 1^{er} rang portent la hache « fer chromé ».

Lorsque plusieurs sections sont accolées, le rang de taille est formé pour l'ensemble.



2.2 VOLUMES RÉGLEMENTAIRES POUR L'ARMÉE DE TERRE

Formation	Effectif sur les rangs	Par catégorie	Autres possibilités
Groupe	10	0/1/9	Aucune
Section	22	1/3/18	0/4/18
Compagnie avec fanion et CDU	46	2/8/36	3/7/36
Bataillon	93	5/16/72	6/16/72 ou 7/14/72

Ces effectifs ne sont pas modulables en présence d'autres troupes militaires. À titre exceptionnel et pour les cérémonies internes à la BSPP, une section peut être armée à 1/3/15 ou 0/4/15.

2.3 VOLUME MINIMAL DU DÉTACHEMENT EN PRÉSENCE DU DRAPEAU

En présence du drapeau, le volume minimal du détachement est de **1 compagnie à 2 sections en armes aux ordres d'un officier supérieur et de la musique.**

2.4 VOLUME MINIMAL DU DÉTACHEMENT EN PRÉSENCE DU FANION DU GROUPEMENT

En présence du fanion d'un groupement, le volume minimal du détachement est de **1 section en armes aux ordres d'un officier et la musique.**

2.5 VOLUME MINIMAL DU DÉTACHEMENT POUR UNE REVUE DES TROUPES

La cellule élémentaire de toute revue à pied est la **section**. Elle est composée au minimum de **1 officier ou sous-officier chef de section, de 3 sous-officiers et de 15 ou 18 militaires du rang.**

2.6 DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE

Le dispositif général en L, en U ou en ligne est choisi en fonction de la place disponible, de la configuration du terrain et de l'effectif présent. Pour réduire le front d'une revue, le commandant des troupes peut prescrire une diminution de certains intervalles.

La note d'organisation de la cérémonie doit fixer un dispositif conforme aux configurations suivantes prenant en considération le fait que **la revue des troupes se passe généralement dans le sens des aiguilles d'une montre** (ou de la gauche de l'AMP (autorité militaire qui préside) vers la droite pour un dispositif linéaire)¹.

2.7 GROUPE

Le groupe se rassemble en ligne sur 1 rang ou 1 colonne et se déplace en colonne par 1.



2.8 SECTION

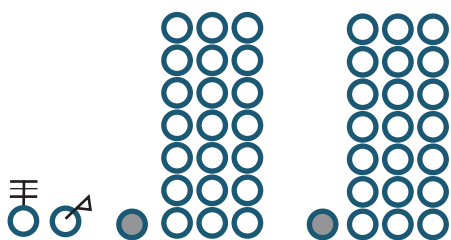
Dans le cas d'une section à 1/3/18 (ou 0/4/18), elle se rassemble en ligne sur 3 rangs (voire en colonne par 3) et défile en colonne par 3.



2.9 COMPAGNIE

La compagnie se forme généralement :

- **soit en ligne de sections.** Les sections se rassemblent en colonne par 3 et sont placées à la même hauteur à gauche de la section de base.



- **soit en ligne sur 3 rangs.** Les sections se rassemblent sur 3 rangs et sont placées à la même hauteur à gauche de la section de base.



Compagnie en ligne sur 3 rangs

¹ Le sens de la revue des troupes est rendu nécessaire par les règles du salut, de la main droite.

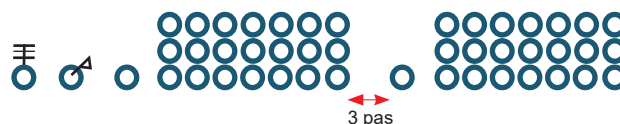
Le **commandant d'unité** (CDU) est positionné à hauteur du 1^{er} rang de la section de tête (de base), à **4 pas** du chef de section de base. Dans ce cas, le **porte fanion s'intercale à 2 pas** à hauteur du CDU.



Les chefs de section se placent à **2 pas** à la droite du 1^{er} rang de leur section.



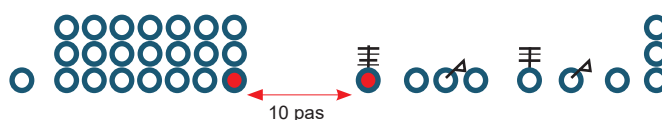
L'intervalle entre les sections est en principe de **3 pas**.



L'intervalle entre le dernier homme d'une compagnie et le commandant de la compagnie suivante est en principe de **5 pas**.

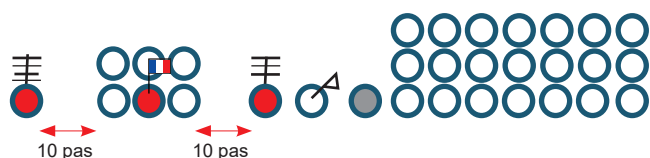


L'intervalle entre le dernier homme d'un groupement et le commandant du groupement suivant est en principe de **10 pas**.



2.10 DRAPEAU

Le drapeau, entouré de sa garde, se place sur l'alignement du 1^{er} rang entre l'adjoint au commandant des troupes et le 1^{er} chef de détachement (chef de corps ou commandant d'unité), à **10 pas** d'intervalle de chacun d'eux.



Le drapeau est porté par un officier subalterne, un major ou un adjudant-chef, désigné par le chef de corps. À noter que s'il est possible de désigner réglementairement un sous-officier, cette pratique a pour effet d'éliminer les officiers de la garde au drapeau.

La garde est composée de 2 sous-officiers, qui encadrent le porte-drapeau et de 3 militaires du rang qui forment le second rang. La garde au drapeau doit présenter un caractère homogène en taille.

La garde au drapeau porte la tenue et l'armement de la troupe participant à la prise d'armes. Les équipements blancs sont portés de la façon suivante : ceinturon, gants à crispin, fourreau de baïonnette, baudrier et lacets blancs. Le porte-drapeau le maintient légèrement incliné, le bras droit plié, le coude droit au contact du corps, le talon et la hampe à la hanche droite.

Le drapeau et sa garde conservent la position du garde-à-vous pendant toute la durée de la cérémonie. Cependant, le repos étant une position réglementaire, le porte-drapeau et sa garde peuvent l'adopter lorsque les délais le justifient. Le porte-drapeau maintient alors l'emblème vertical, le talon de la hampe posé à terre, la main droite sur la hampe à environ 1 m du sol.



Cas où le drapeau se déplace seul afin de rejoindre, sur ordre, son emplacement :

- ▶ lors d'une remise de décoration. Il se place alors derrière les récipiendaires ;
- ▶ lorsqu'il se fait remettre une décoration. Il se place alors face à l'AMP ;
- ▶ lors de la lecture de l'ordre du jour dans certains cas (Cf. titre 2 de la partie 4).

La garde au drapeau se met en marche, s'arrête, exécute des évolutions d'ordre serré et des mouvements de maniement d'armes le plus souvent aux ordres du porte-emblème.

Toutefois, lorsqu'elle a pris place dans un dispositif d'ensemble pour une prise d'armes, elle exécute les mouvements de maniement d'armes commandés directement par le commandant des troupes.

2.11 FANION DU GROUPEMENT

Le fanion du groupement, entouré de sa garde, se place sur l'alignement du 1^{er} rang en tête de la formation après le chef de corps et à droite du capitaine commandant la première compagnie, à **10 pas** d'intervalle d'entre eux.



Lorsque le drapeau de la BSPP est présent, le fanion du groupement se place immédiatement après lui.

La garde du fanion désignée par le chef de corps est armée de FAMAS.

La garde du fanion est composée de 1 sous-officier qui porte le fanion et de 2 militaires du rang qui l'encadrent.



La garde du fanion porte la tenue et l'armement de la troupe participant à la prise d'armes.

La garde du fanion se met en marche, s'arrête, exécute les évolutions d'ordre serré et les mouvements de maniement d'armes aux ordres du porte-fanion. Toutefois, lorsqu'elle a pris place dans un dispositif d'ensemble pour une prise d'armes, elle exécute tous les mouvements de maniement d'armes commandés directement par le commandant des troupes.

En l'absence du drapeau de la BSPP, les équipements blancs sont portés de la façon suivante : ceinturon, gants à crispin, fourreau de baïonnette, baudrier et lacets blancs. La garde au fanion conserve la position du garde-à-vous pendant toute la durée de la cérémonie. Cependant, le repos étant une position réglementaire, le porte-fanion et sa garde peuvent l'adopter lorsque les délais le justifient.

2.12 RÉCIPENDAIRES

Ils se placent de préférence entre la troupe et les cadres sans troupe sur une ou plusieurs colonnes dans l'ordre de remise des décorations avec le ou les porte-coussin.



2.13 OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG SANS TROUPE

Ils se réunissent en 3 groupes distincts sur 1 ou plusieurs rangs à l'emplacement qui leur est fixé immédiatement après la troupe et les récipiendaires. L'officier, le sous-officier et le militaire du rang les plus anciens dans le grade le plus élevé de leur catégorie prennent le commandement de leur groupe respectif.

À l'intérieur de chaque catégorie, les cadres se placent par ordre de grade et d'ancienneté. Ils sont dans une tenue uniforme fixée dans l'ordre initial d'organisation de la prise d'armes.

2.14 DISPOSITIF JEUNESSE

Le dispositif jeunesse tient une place particulière, définie en fonction des circonstances. Les jeunes portent l'uniforme ou sont vêtus d'une tenue civile correcte s'ils n'en sont pas dotés. Ils sont placés sous les ordres d'un cadre de la BSPP, responsable de la bonne tenue du carré.



2.15 DÉTACHEMENTS EN UNIFORME



Ils sont placés à proximité des drapeaux d'associations et d'anciens combattants.

2.16 DRAPEAUX D'ASSOCIATION OU D'ANCIENS COMBATTANTS

Compte tenu du fait que les drapeaux associatifs n'ont aucune valeur officielle mais seulement symbolique, il n'existe pas de cérémonial réglementaire à leur sujet. Il n'y a pas d'ordre de préséance et seule la bonne intelligence doit présider : ainsi le drapeau de l'association organisatrice d'une cérémonie sera mis en avant et un drapeau national sera placé avant un drapeau départemental.

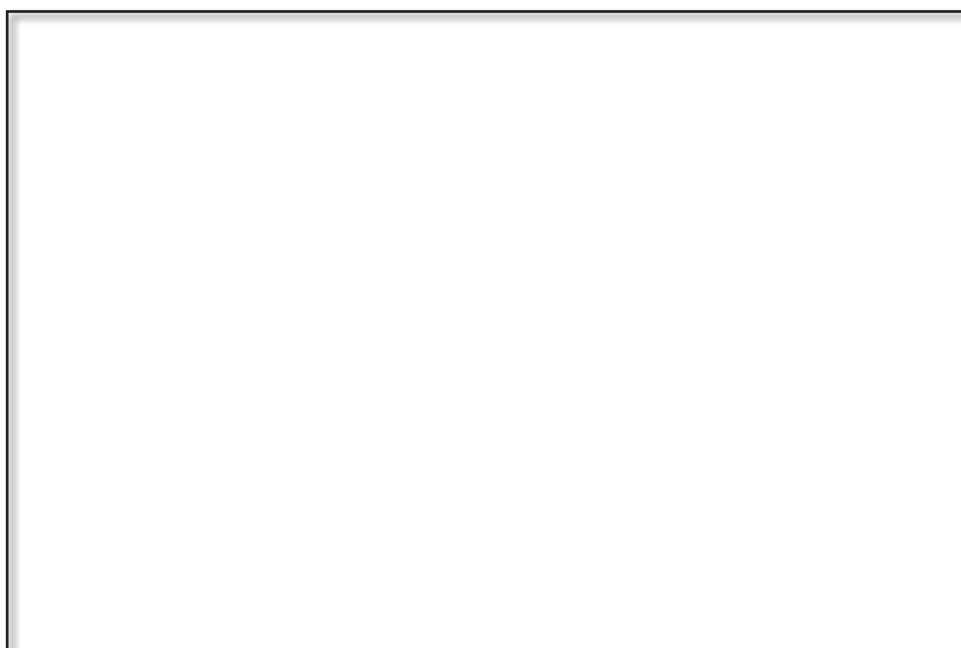


Lors d'une cérémonie militaire, ils sont réunis sur un ou plusieurs rangs à l'emplacement qui leur est fixé immédiatement après le détachement en uniforme, le dispositif jeunesse ou les cadres sans troupe.

2.17 INVITÉS ET FAMILLES

L'emplacement des autorités civiles et militaires ainsi que des familles est défini en fonction des circonstances.

MUSIQUE



Récipiendaires

Officiers

Sous-Officiers

Militaires du rang

Dispositif jeunesse

Détachements en
uniforme

 Drapeaux
d'associations
et d'anciens
combattants

Invités - Familles

3. ARRIVÉE DU COMMANDANT DES TROUPES

Le commandant des troupes est responsable du déroulement de l'ensemble de la cérémonie.

À son arrivée, l'officier adjoint commande :

« **Garde-à-vous !** », les tambours battent, les clairons sonnent.

« **Présentez armes !** ».

Lorsque le commandant des troupes est un chef de corps dans son commandement, les clairons jouent le **refrain du corps**.

Le commandant des troupes, accompagné de l'officier adjoint, peut passer l'inspection des troupes (celle-ci n'est pas obligatoire). Cette inspection doit précéder les honneurs au drapeau ou au fanion du groupement.



4. HONNEURS AU DRAPEAU

Les emblèmes des armées (drapeaux et étendards) ont droit aux honneurs militaires.

Dans certains cas, l'emblème peut arriver avec les troupes sur le lieu de la prise d'armes. Les honneurs lui sont alors rendus avant le départ du quartier ; la prise d'armes peut commencer dès la mise en place terminée. Cette solution doit cependant rester exceptionnelle.

Lorsque le drapeau pénètre dans le dispositif d'une prise d'armes, le commandant des troupes fait présenter les armes. Il n'a pas à être salué pendant son déplacement.



Le drapeau et sa garde se placent alors face aux troupes qui lui rendent les honneurs (et non face aux invités ou aux tribunes), à 40 pas environ du front de celles-ci, et à 6 pas devant le commandant des troupes. La garde présente les armes.

Le commandant des troupes le salue et commande : « **Au drapeau !** ».

Les tambours battent, les clairons sonnent « **Au drapeau** », puis la musique joue le refrain de l'hymne national.

Règle du salut

Tous les officiers (avec ou sans troupe), les sous-officiers chefs de section, les sous-officiers et militaires du rang sans troupe, les personnels militaires en tenue, isolés ou placés en tribune, saluent pendant la sonnerie « **Au drapeau** » et l'interprétation du refrain de l'hymne national.

Le salut débute à la première note de la sonnerie « **Au drapeau** » et se termine à la dernière note du refrain de l'hymne national.

Le drapeau et sa garde gagnent ensuite l'emplacement, qui leur a été réservé dans le dispositif, et présentent les armes. Pendant ce déplacement, il n'y a pas de salut.

Le commandant des troupes fait alors reposer les armes.



5. HONNEURS AUX FANIONS

5.1 FANIONS DE GROUPEMENTS

Les fanions des unités formant corps ont droit aux honneurs militaires.

Chaque groupement de la BSPP est doté d'un fanion qui est ainsi la représentation, dans ses rangs, de l'unique drapeau de la BSPP et la marque symbolique de la personnalité du corps.

Une instruction prévoyant que le cérémonial particulier aux fanions des corps des chasseurs peut être appliqué aux fanions de tous les corps de troupes et unités formant corps non dotés d'emblème, le cérémonial particulier attaché aux fanions des 6 groupements de la BSPP est adapté de la façon suivante :



Lorsque le fanion pénètre dans le dispositif d'une prise d'armes, le commandant des troupes fait présenter les armes. Il n'a pas à être salué pendant son déplacement.

Le fanion et sa garde se placent alors face aux troupes qui lui rendent les honneurs (et non face aux invités ou aux tribunes), à quarante pas environ du front de celles-ci, et à **6 pas** devant le commandant des troupes. La garde présente les armes. Le commandant des troupes le salue et commande : « **Au fanion !** ».

Les clairons jouent le **refrain des sapeurs du génie** et la musique enchaîne avec les 32 premières mesures du **trio de la marche des sapeurs**.

Règle du salut

Tous les officiers (avec ou sans troupe), les sous-officiers chefs de section, les sous-officiers et militaires du rang sans troupe saluent pendant le refrain des sapeurs du génie et le trio de la marche des sapeurs.

Le fanion et sa garde gagnent l'emplacement qui leur a été réservé dans le dispositif et présentent les armes. Pendant ce déplacement, il n'y a pas de salut. Le commandant des troupes fait alors « **reposer les armes** ».

Lorsque le drapeau est présent dans une prise d'armes, **aucun honneur particulier** n'est rendu au fanion du groupement. Toutefois, la formation est mise au garde-à-vous lorsqu'il rejoint l'emplacement qui lui est réservé.

5.2 FANIONS DES COMPAGNIES

Aucun honneur n'est dû aux fanions des compagnies. En conséquence la troupe ne doit en aucun cas être mise au « **porter arme** » ou au « **présenter arme** ». Toutefois la coutume veut que les troupes soient mises au garde-à-vous quand le fanion de l'unité rejoint les rangs.



Le sous-officier porte-fanion d'une unité se trouve entre le commandant de compagnie et le 1^{er} chef de section. Le fanion étant sur une arme, le porte-fanion exécute le même maniement d'armes que le reste de l'unité.

5.3 FANION DE COMMANDEMENT

Ce fanion est réservé au Général commandant la BSPP. Il est porté sur une hampe et le suit lors des cérémonies.



Au commandement « **Garde-à-vous** », « **Portez armes** » et « **Présentez armes** », le porte-fanion prend la position du garde-à-vous, incline le fanion sur sa droite en tendant le bras horizontalement, le talon de la hampe étant appuyé contre le pied droit. Aucun honneur ne lui est dû.

PARTIE 3 - PHASES COMMUNES

1. Arrivée des autorités.....	25
2. Salut au drapeau.....	28
3. Revue des troupes.....	29



PARTIE 3 - PHASES COMMUNES

Les phases communes comprennent :

- ▶ l'arrivée des autorités ;
- ▶ le salut au drapeau ;
- ▶ la revue des troupes.

1. ARRIVÉE DES AUTORITÉS

Le commandant des troupes est chargé d'accueillir l'autorité militaire qui préside sur le lieu de la prise d'armes.



Dans une enceinte militaire, c'est toujours l'autorité militaire qui préside.

L'AMP arrive normalement avec les autres autorités (civiles et militaires) désignées pour saluer l'emblème.

Pour les personnalités militaires, préfectorales ou locales qui iront saluer le drapeau, il est nécessaire de prévoir un point (salle si possible) où elles seront regroupées avant le début de la cérémonie, afin de leur rappeler le cérémonial, le déroulement précis de la prise d'armes, et en particulier la position de chacune d'entre elles.

Aucune disposition réglementaire ne définit les personnalités qui peuvent accompagner l'autorité militaire pour aller saluer le drapeau. Ce point est laissé à l'appréciation de l'autorité militaire organisatrice de la prise d'armes en fonction des circonstances locales.

Pour conserver le caractère solennel de cette coutume, il y a lieu de limiter le nombre de ces bénéficiaires. De ce fait, les personnalités suivantes vont normalement saluer l'emblème :

- ▶ l'AMP et les officiers qu'il a éventuellement désignés (autres officiers généraux de haut rang, officier en l'honneur de qui est organisée la cérémonie par exemple) ;
- ▶ les autorités civiles : Préfet, Maire, Député et Sénateur dans leur circonscription, Président du Conseil départemental et Président du Conseil régional, ou leurs représentants respectifs.

Tous les autres invités ont été au préalable conduits à leur emplacement (tribune ou endroit réservé).

À l'arrivée des autorités, le commandant des troupes commande :

« **Garde-à-vous !** » puis « **Présentez armes !** » au moment précis où elles entrent dans le dispositif de la prise d'armes.

Les tambours battent, les clairons sonnent « **Aux Champs** » ou « **Le Rappel de pied ferme** » pendant toute la durée du déplacement.

Le commandant des troupes salue l'AMP lorsqu'elle arrive à **6 pas** devant lui. Seule l'AMP (qui se porte à **quelques pas** devant les autres autorités dont les places auront été fixées au préalable) répond au salut qui lui est adressé, et à lui seul, par le commandant des troupes.

Le commandant des troupes présente le dispositif « **X^e groupement (nom de l'unité) rassemblé, à-vos-ordres mon Général !** »

Les autorités se portent vers le drapeau.

Le commandant des troupes les accompagne en se plaçant derrière elles.

LES HONNEURS RENDUS AU COURS DES PRISES D'ARMES À LA PERSONNALITÉ QUI LES PRÉSIDE SONT LES SUIVANTS :				
Cat.	AUTORITÉS OU SYMBOLES	DRAPEAU, HYMNE NATIONAL	BATTERIES, SONNERIES	SALUTS
1	Président de la République	Le drapeau salue le Président de la République. L'hymne national est joué.	Les tambours battent, les clairons sonnent « Aux Champs ».	Tous les officiers (avec ou sans troupe), les sous-officiers, chefs de section, les sous-officiers sans troupe saluent le Président de la République passant devant eux ¹ . La troupe présente les armes.
	Premier ministre Ministre des Armées Ministre de l'outre-mer (dans les collectivités d'outre-mer) Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées Maréchaux et amiraux de France Chef d'état-major des armées Délégué général pour l'armement (organismes de l'armement) Chef d'état-major des armées Délégué général pour l'armement (organismes de l'armement) Chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air Directeur général de la gendarmerie nationale Inspecteurs généraux des armées Membres du Conseil supérieur de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie et organismes correspondants pour le service de santé des armées, le service des essences des armées et la direction générale de l'armement Officiers généraux COM Zone terre, COM Zone Maritime, COM Zone aérienne Commandants de corps d'armée, de corps aérien, commandants en chef et commandants supérieurs outre-mer et commandants des forces françaises stationnées à l'étranger	L'hymne national est joué.	Les tambours battent, les clairons sonnent « Aux Champs ».	Lorsque l'autorité à qui les honneurs sont rendus passe devant eux, tous les officiers avec troupe, les sous-officiers chefs de section saluent. Tous les officiers sans troupe, les sous-officiers sans troupe prennent la position du garde-à-vous ¹ . La troupe présente les armes.
2		Si le drapeau est présent, l'hymne national est joué intégralement.	Les tambours battent, les clairons sonnent « Aux Champs »	Lorsque l'autorité à qui les honneurs sont rendus passe devant eux, tous les officiers avec troupe, les sous-officiers chefs de section saluent Tous les officiers sans troupe, les sous-officiers sans troupe prennent la position du garde-à-vous ¹ La troupe présente les armes

¹ Indépendamment du salut effectué au moment où l'hymne national est joué.

LES HONNEURS RENDUS AU COURS DES PRISES D'ARMES À LA PERSONNALITÉ QUI LES PRÉSIDE SONT LES SUIVANTS :				
Cat.	AUTORITÉS OU SYMBOLES	DRAPEAU, HYMNE NATIONAL	BATTERIES, SONNERIES	SALUTS
3	Autres membres du Gouvernement et, dans leur département, préfets revêtus de leur uniforme lorsque ces autorités président la cérémonie publique au cours de laquelle a lieu la prise d'armes	Si le drapeau est présent, l'hymne national est joué intégralement	Les tambours battent, les clairons sonnent « Aux Champs »	Lorsque l'autorité à qui les honneurs sont rendus passe devant eux, tous les officiers avec troupe, les sous-officiers chefs de section saluent Tous les officiers sans troupe, les sous-officiers sans troupe prennent la position du garde-à-vous ¹ La troupe présente les armes
4	Autres officiers généraux	Si le drapeau est présent, l'hymne national est joué intégralement	Les tambours battent, les clairons sonnent « Le Rappel de pied ferme »	Lorsque l'autorité à qui les honneurs sont rendus passe devant eux, tous les officiers sans troupe, les sous-officiers sans troupe prennent la position du garde-à-vous ¹ . Tous les officiers avec troupe, les sous-officiers chefs de section saluent ¹ La troupe présente les armes
5	Commandants d'armes (officiers généraux)	Mêmes dispositions Cat. 4		
6	Monuments aux morts pour la patrie	Si le drapeau est présent, l'hymne national est joué intégralement ²	Les tambours battent, les clairons et les trompettes sonnent « Aux morts » L'exécution de la sonnerie est suivie d'une minute de silence	Tous les officiers (avec ou sans troupe), les sous-officiers chefs de section et les sous-officiers sans troupe saluent ¹ La troupe présente les armes

¹ Indépendamment du salut effectué au moment où l'hymne national est joué.

² En l'absence de musique, la fin de la minute de silence est marquée par la répétition du dernier appel tenu au point d'orgue.

2. SALUT AU DRAPEAU

Lorsque plusieurs emblèmes sont présents, le salut ne s'adresse qu'à l'un d'eux, qui les représente tous. Le choix de cet emblème est précisé dans l'ordre initial prescrivant la cérémonie.



Cas d'une cérémonie avec troupe et présence du drapeau

Arrivées devant le drapeau, toutes les autorités saluent à l'interprétation de l'hymne national.

Cas d'une cérémonie avec troupe et présence d'un fanion de groupement

Arrivées devant le fanion de groupement, toutes les autorités saluent à l'interprétation du refrain de l'hymne national.

Cas d'une cérémonie avec troupe en l'absence du drapeau ou du fanion de groupement

Le refrain de l'hymne national est interprété au moment où l'autorité arrive devant le commandant des troupes et répond à son salut.

S'il n'y a pas de revue, les troupes restent au présenter arme jusqu'au moment où toutes les autorités ont gagné leur emplacement.

2.1 INTERPRÉTATION DE L'HYMNE NATIONAL

L'hymne national n'est joué intégralement que dans les cérémonies où figure le drapeau et lorsque les troupes rendent les honneurs de pied ferme. Aucun mouvement n'est effectué pendant son exécution. Il est interprété lorsque la personnalité qui préside vient saluer le drapeau.

Cependant, dans le cas d'une cérémonie au monument aux Morts en présence du drapeau, l'hymne national est joué une seconde fois après la sonnerie « **Aux morts** » et à la fin de la minute de silence.

2.2 INTERPRÉTATION DU REFRAIN DE L'HYMNE NATIONAL

Le refrain de l'hymne national est interprété :

- ▶ lors des honneurs au drapeau, après la sonnerie « **Au drapeau** » ;
- ▶ lors d'une cérémonie, en l'absence du drapeau ou d'un fanion de groupement, à l'arrivée de l'AMP (si cette autorité est un officier général, et dans ce cas seulement) au moment de l'échange de salut avec le commandant des troupes ;
- ▶ lors d'une cérémonie au monument aux Morts, en l'absence du drapeau, après la sonnerie « **Aux morts** » et à la fin de la minute de silence ;
- ▶ lorsque l'AMP vient saluer le fanion de groupement (si cette autorité est un officier général, et dans ce cas seulement).

REMARQUES

- ▶ les commandants d'armes qui ne sont pas officiers généraux n'ont pas droit à l'hymne national ou à son refrain ;
- ▶ l'hymne national peut être chanté par une troupe au cours d'une cérémonie ou d'une prise d'armes. Cette interprétation intervient au moment précis où la musique aurait normalement joué ;
- ▶ l'hymne national ne doit pas être chanté en entier pour les honneurs au drapeau ;
- ▶ pour rendre les honneurs au Président de la République, le porte-drapeau incline l'emblème devant lui en allongeant le bras droit de toute sa longueur de manière que la hampe soit horizontale. Cette position est prise à **6 pas** du Président de la République et conservée jusqu'à ce que le Président ait dépassé le drapeau ou ait été dépassé par lui de **6 pas**.

Règle du salut

Lors de l'interprétation de l'hymne national ou de son refrain, tous les officiers (avec ou sans troupe), les sous-officiers chefs de section, les sous-officiers et militaires rang sans troupe, les militaires en tenue isolés ou placés en tribune saluent.



3. REVUE DES TROUPES

Au cours d'une prise d'armes, **il n'y a qu'une revue des troupes.**

La revue des troupes est un acte de commandement qui ne peut être accompli que par l'une des autorités suivantes :

a) Pour l'ensemble des formations relevant du ministère des Armées

- le Président de la République, chef des armées ;
- le Premier ministre, responsable de la Défense ;
- le (ou la) ministre des Armées ;



- le secrétaire d'État, au-près du ministre des Armées ;
- les chefs militaires.

b) Pour les formations relevant de leur commandement ou sous leur autorité

- le ministre de l'Intérieur ;
- les chefs militaires ;
- le délégué général pour l'armement ;
- le directeur général de la gendarmerie nationale ;
- le préfet de police de Paris pour la BSPP.

c) Exceptionnellement

- une autorité étrangère que le Président de la République ou l'un des membres du gouvernement précités veut honorer

Déroulement de la revue des troupes

La revue des troupes se situe immédiatement à l'issue du « **salut au drapeau** » (ou après l'arrivée des autorités en l'absence du drapeau).

Seule l'autorité qui préside passe normalement les troupes en revue. Elle est accompagnée du commandant des troupes. Les autres autorités ayant salué le drapeau sont accompagnées à l'emplacement réservé à leur intention.

Lors de la revue, le commandant des troupes se place au côté droit (côté opposé des troupes) et un peu en retrait de l'autorité. Il se déplace au même pas que celle-ci.

La revue se passe en général dans le sens des aiguilles d'une montre (ou de la gauche de l'AMP vers la droite pour un dispositif linéaire).

L'autorité passe devant l'ensemble des troupes sur les rangs. Elle poursuit ensuite son parcours pour aller saluer dans l'ordre :

- les officiers hors rang ;
- les sous-officiers hors rang ;
- les militaires du rang hors rang ;
- le dispositif jeunesse et détachements en uniforme ;
- le cas échéant les drapeaux d'association ou d'anciens combattants, les personnels civils et les familles, si une place leur est réservée au sein du dispositif ;
- puis s'arrête devant le représentant de l'État (Préfet et sous-préfet) ou l'autorité à laquelle la préséance est due et le salue.

L'AMP et le commandant des troupes rejoignent ensuite leur emplacement respectif pour la suite de la cérémonie.

Le commandant des troupes fait alors reposer les armes et met les personnels au repos.

Règle du salut

Au cours de la revue des troupes, l'autorité militaire qui préside et les accompagnateurs passent devant le drapeau en le saluant sans s'arrêter.

Lorsque l'autorité à qui les honneurs sont rendus passe devant eux :

- les officiers avec troupe et les sous-officiers chefs de section saluent. Le salut débute au moment où l'autorité salue le chef de détachement précédent. Il cesse quand elle salue le chef de détachement suivant ou a dépassé de **6 pas** le dernier détachement. Le commandant des troupes et les éventuels accompagnateurs ne répondent pas au salut des officiers et sous-officiers parce qu'il ne leur est pas destiné. **Seule l'autorité salue.**
- les cadres sans troupe restent dans la position du garde à vous, à l'exception de l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé en tête des officiers sans troupe, du sous-officier le plus ancien dans le grade le plus élevé en tête des sous-officiers sans troupe, du militaire du rang le plus ancien dans le grade le plus élevé en tête des militaires du rang sans troupe qui la saluent.

Lorsque le président de la République passe devant eux lors de la revue, les emblèmes s'inclinent, tous les cadres et militaires du rang sans troupe doivent saluer. Dans ce cas, le plus ancien officier, le plus ancien sous-officier et le plus ancien militaire du rang coordonnent le mouvement d'ensemble.

PARTIE 4 - PHASES PARTICULIÈRES

1. Remise de décorations.....	33
2. Lecture de l'ordre du jour.....	35
3. Passation de commandement de chef de corps.....	35
4. Passation de commandement de commandant d'unité.....	35
5. Prise de fonction de chef de centre.....	35
6. Présentation des recrues au drapeau.....	35
7. Remise de casques et insignes.....	36
8. Hommage aux morts pour la France et aux morts au feu.....	36
9. Lecture d'une lettre de félicitations.....	37
10. Lecture d'un message officiel.....	37
11. Adieux aux armes.....	37
12. Inauguration d'un monument ou d'une plaque.....	37
13. Honneurs funèbres.....	38



PARTIE 4 - PHASES PARTICULIÈRES

1. REMISE DE DÉCORATIONS

Toute autorité remettant une décoration doit porter elle-même ses insignes de décorations complets.

Quelle que soit la décoration donnant lieu à une remise officielle, tout récipiendaire, revêtu de son uniforme, salue à l'appel de son nom. Il rabat le salut à la fin de la formule d'appel, puis reprend la position du garde-à-vous. L'autorité ne rend pas le salut. Après la remise de la décoration, il n'y a pas de salut réciproque, ni de félicitations comportant la poignée de main en principe.

Le parrainage ne constitue pas une obligation réglementaire ; sa pratique ne s'impose donc pas. Si l'autorité prescrivant la cérémonie l'admet cependant, elle doit en préciser les modalités dans son ordre initial.

La présence du drapeau est décidée par l'ordre initial de l'autorité qui prescrit la cérémonie. Une cérémonie de remise de décorations dans un ordre national peut être organisée sans la présence du drapeau.

Le fanion d'un corps de troupe ou unité formant corps doit rester dans les rangs. Il ne peut se substituer au drapeau, étant donné la différence de symbolisme entre ces catégories d'emblèmes.

Si au cours d'une même prise d'armes, il est procédé à une remise d'insignes de décorations différentes, **le ban est ouvert puis refermé successivement pour chaque ordre national, pour les Médailles militaires et une seule fois pour l'ensemble des récipiendaires des autres décorations.**

Plusieurs autorités militaires peuvent remettre des insignes de décorations. Le ban est alors ouvert et fermé par l'autorité remettant le 1^{er} insigne, en principe l'AMP.

En général, la remise de décorations a lieu immédiatement après la revue des troupes suivant le cérémonial ci-après :

Le commandant des troupes met les personnels au « **garde-à-vous** », puis fait sortir le drapeau (s'il est présent) sans sa garde, et le fait placer devant le centre des troupes en prononçant l'ordre suivant :

« Drapeau, sans votre garde, gagnez votre emplacement ! ».

Le porte-drapeau se dirige vers son emplacement, qui a été reconnu au préalable et nettement marqué sur le terrain, en marchant au pas réglementaire de **116 pas à la minute**.

Puis le commandant des troupes donne l'ordre suivant :

« Récipiendaires, gagnez vos emplacements ! ».

Les récipiendaires viennent se ranger à **10 pas** en avant de l'emblème, dans l'ordre de préséance des décorations, en se déplaçant aux ordres d'un récipiendaire désigné au préalable. Les emplacements ont été reconnus et marqués sur le terrain particulièrement en l'absence du drapeau.



Pour les militaires en activité de service :

a) Les décorations suivantes doivent être remises devant le front des troupes

- ▶ Insigne de l'ordre de la Légion d'honneur ;
- ▶ Médaille militaire ;
- ▶ Insigne de l'ordre national du Mérite.

b) Les décorations suivantes peuvent être remises devant le front des troupes

- ▶ Croix de guerre
- ▶ Croix de la valeur militaire
- ▶ Médaille de la gendarmerie nationale
- ▶ Médailles des blessés de guerre
- ▶ Ordre du mérite maritime
- ▶ Croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918, 1939-1945, TOE, AFN
- ▶ Médaille de l'aéronautique
- ▶ Croix du combattant volontaire de la résistance
- ▶ Médaille d'outre-mer
- ▶ Médaille de la défense nationale
- ▶ Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieur
- ▶ Médaille de la sécurité intérieure
- ▶ Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement
- ▶ Médaille d'honneur du service de santé des armées
- ▶ Médailles de la protection militaire du territoire
- ▶ Médailles commémoratives

Les autres médailles sont remises au cours de cérémonies ne comportant pas de troupes en armes. En général, il n'y a qu'un seul rang. Cependant, si les récipiendaires sont nombreux, plusieurs rangs peuvent être constitués. Ils sont alors séparés de **5 pas**.

Insigne de l'ordre de la Légion d'honneur



Le commandant des troupes commande :

« Présentez armes ! »

L'autorité qui préside la prise d'armes, fait **ouvrir le ban**. Puis venant successivement se placer face à chaque récipiendaire, et à **3 pas** devant lui, il appelle ses grade et nom et prononce la formule d'appel.

« Grade, nom, au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de la Légion d'honneur ! »

Puis, il fixe l'insigne sur sa poitrine et lui donne l'accolade. Lorsque la remise des insignes de la Légion d'honneur est terminée, l'autorité qui a fait ouvrir le ban, **le fait fermer**.

Le commandant des troupes commande :

« Reposez armes ! ».

Médaille militaire



Le commandant des troupes commande :

« Portez armes ! ».

L'autorité qui procède à la remise de décoration(s) fait ouvrir le ban. Puis venant se placer successivement face à chaque récipiendaire, et à **3 pas** devant lui, il appelle ses grade et nom et prononce la formule d'appel :

« Grade, nom, au nom du président de la République, nous vous conférons la Médaille militaire ! »

L'accolade est interdite. La poignée de main donnée aux récipiendaires de la Médaille militaire est possible, bien qu'aucun texte ne l'envisage.

Lorsque la remise des Médailles militaires est achevée, l'autorité qui a fait ouvrir le ban, **le fait fermer**.

Le commandant des troupes commande :

« Reposez armes ! » s'il n'y a pas ensuite de remise d'insignes de l'ordre national du Mérite.

Insigne de l'ordre national du Mérite



Le commandant des troupes commande :

« PORTEZ ARMES ! » s'il n'y a pas auparavant de remise de la Médaille militaire.

L'autorité procédant à la remise des insignes fait **ouvrir le ban**.

Puis venant se placer successivement face à chaque récipiendaire, et à **3 pas** devant lui, il appelle ses grade et nom et prononce la formule d'appel :

« Grade, nom, au nom du président de la République, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de l'ordre national du Mérite ! »

Puis, elle fixe l'insigne sur sa poitrine et lui donne l'accolade. Lorsque la remise des insignes de l'ordre national du Mérite est terminée, l'autorité qui a fait ouvrir le ban **le fait fermer**.

Le commandant des troupes commande **« Reposez armes ! ».**

Autres décorations



L'autorité procédant à la remise des décorations fait **ouvrir le ban**, puis venant se placer face à chaque récipiendaire et **3 pas** en avant de lui, elle lui adresse la formule correspondant à la décoration reçue.

Lorsque la remise de toutes les décorations est terminée, l'autorité qui a fait ouvrir le ban **le fait fermer**.

Le commandant des troupes donne les ordres suivants :

- **« Décorés, rejoignez les rangs ! »**
- **« Drapeau, rejoignez votre garde ! »**
- **« Repos ! »**

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Lorsqu'une troupe est présente, elle est mise au « **Garde-à-vous** » par le commandant des troupes.

Le drapeau reste à sa place sur les rangs sauf pour les cas suivants :

- ▶ lecture d'un ordre du jour d'adieux aux armes
- ▶ lecture d'un ordre du jour de remise d'emblème
- ▶ lecture d'un ordre du jour de dissolution de corps

L'AMP commande : « **Ouvrez le ban !** » puis procède à la lecture de l'ordre du jour et commande :

« **Fermez le ban !** »

Puis le commandant des troupes commande « **Repos !** ».



3. PASSATION DE COMMANDEMENT DE CHEF DE CORPS

La passation de commandement donne lieu à une cérémonie réglementaire au départ d'un officier ayant les prérogatives de chef de corps. Le cérémonial est décrit en **annexe n°2**.

Le volume des troupes est décrit en **annexe n°7**.

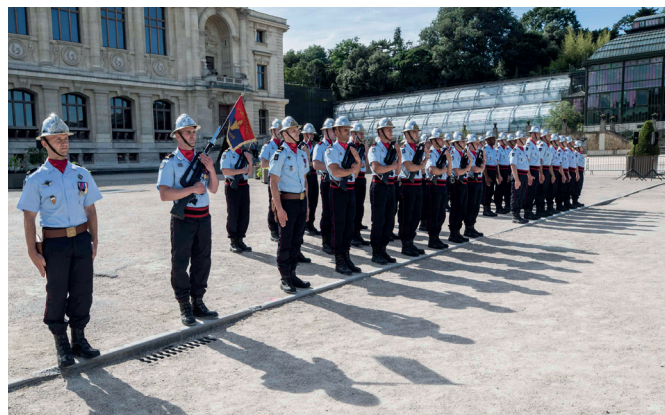
4. PASSATION DE COMMANDEMENT DE COMMANDANT D'UNITÉ

La passation de commandement donne lieu à une cérémonie réglementaire au départ d'un officier commandant une compagnie.

La prise de commandement des unités subordonnées au chef de corps donne lieu à un cérémonial analogue mais simplifié, où la formule d'investiture ne fait pas référence au Président de la République. Il n'y a pas d'ordre du jour prononcé sur le front des troupes.

Le volume des troupes est décrit en **annexe n°7**.

Le cérémonial est décrit en **annexe n° 3**.



5. PRISE DE FONCTION DE CHEF DE CENTRE

La prise de fonction d'un centre subordonné au chef de corps donne lieu à une cérémonie réglementaire. Le cérémonial est décrit en **annexe 4**.

Le volume des troupes est décrite en **annexe n° 7**.

6. PRÉSENTATION DES RECRUES AU DRAPEAU

Elle peut comporter, si besoin, une phase spécifique de transmission du drapeau puisque le drapeau de la Brigade est gardé successivement par les 6 groupements. Elle est décrite en **annexe n° 5**.



7. REMISE DE CASQUES ET INSIGNES

La remise de casques et insignes est une cérémonie spécifique pour les jeunes recrues, avant leur arrivée en groupements d'incendie.

Elle est décrite en **annexe 6**.

8. HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE ET AUX MORTS AU FEU

8.1 HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

Au cours d'une prise d'armes, un hommage aux morts pour la France précédé d'un dépôt de gerbes au monument aux morts peut avoir lieu.



La troupe est mise au « **garde à vous** » par le commandant des troupes.

Les autorités désignées s'avancent vers le monument aux morts. Le dépôt de gerbes se fait dans l'ordre inverse de l'ordre de préséance de telle manière que l'autorité qui occupe le premier rang dans l'ordre de préséance dépose sa gerbe en dernier au meilleur emplacement. Il peut être procédé à l'annonce du dépôt de chacune des gerbes. L'autorité, aidée par deux porteurs de gerbe, dépose la gerbe, se recule de quelques pas, salue si elle est en tenue, se recueille un bref instant puis rejoint les autres autorités.

Dès que la dernière gerbe est déposée, le CdT commande : « **Présentez armes !** » et « **Aux Morts !** ».

Les tambours battent, les clairons sonnent « **Aux Morts** ».

Règle du salut

Les autorités en uniforme, les officiers (avec ou sans troupe), les sous-officiers chefs de section, les sous-officiers et militaires du rang sans troupe, les personnels militaires en tenue, isolés ou placés en tribune, saluent pendant la sonnerie « **Aux Morts** », la minute de silence et l'interprétation de l'hymne national.

Le salut débute à la première note de la sonnerie « **Aux Morts** » et se termine à la dernière note de l'hymne national.

Les civils se découvrent et les drapeaux d'associations s'inclinent jusqu'à la fin de la minute de silence.

Rappel

Un emblème des armées ne doit jamais s'incliner pendant cette phase. Il ne s'incline que devant le chef de l'État.

Suivent ensuite une minute de silence puis l'exécution de l'hymne national ou son refrain en fonction de la présence ou non du drapeau. En l'absence de la musique, mais en présence d'un clairon, la fin de la minute de silence est marquée par la répétition du dernier appel tenu au point d'orgue.

Puis le commandant des troupes fait reposer les armes et met les troupes au repos.

8.2 HOMMAGE AUX MORTS AU FEU

La cérémonie d'hommage aux morts au feu de la BSPP doit être organisée tous les lundis matin dans tous les sites armés par des sapeurs-pompiers de Paris, en métropole, dans les DOM TOM, ou à l'étranger. Dans le cas où le lundi est férié, la cérémonie est organisée le jour ouvré suivant, le mardi.

Cette cérémonie est présidée par le chef de détachement ou son représentant, elle s'organise à proximité de la plaque des morts au feu et du mât des couleurs.

Le déroulement est le suivant :

- 1 rassemblement (tenue adaptée aux circonstances)
- 2 présentation du personnel au chef de détachement
- 3 cérémonie des couleurs avec accompagnement de la sonnerie réglementaire « **au drapeau** »
- 4 hymne national
- 5 appel des morts au feu
- 6 remise à disposition

Avant l'appel, le sergent de jour relate les circonstances de la mort au feu de l'une des fiches, à partir de la fiche n° 1 (caporal Guillot). Une phrase type précède l'évocation historique et mentionne le nom du ou des morts au feu. « **Nous célébrons aujourd'hui la mémoire du (des) _____** ».

L'appel des noms figurant sur la liste est ensuite effectué selon l'usage établi. Il débute par le nom du sapeur Remy, premier mort au feu de la période « Brigade ».

Cette liste est celle en vigueur depuis 2006.

À l'issue de l'appel, une minute de silence est observée par les troupes. Puis, le chef de détachement fait rompre les rangs.

9. LECTURE D'UNE LETTRE DE FÉLICITATIONS

Lorsqu'une troupe est présente, elle est mise au « **Garde-à-vous** » par le commandant des troupes.

Il n'y a pas d'ouverture et de fermeture de ban pour une lettre de félicitations.

La lecture d'une lettre de félicitations est faite après une remise de décorations (si elle est prévue).

En général, les lettres sont lues par l'AMP.

10. LECTURE D'UN MESSAGE OFFICIEL

Lecture d'un message officiel

Lorsqu'une troupe est présente, elle est mise au « **Garde-à-vous** » par le commandant des troupes.

Il n'y a pas d'ouverture et de fermeture de ban.

Allocutions

Lorsqu'une troupe est présente, elle reste en position de « **Repos** ».

11. ADIEUX AUX ARMES

Une prise d'armes peut être organisée pour marquer le départ d'un officier général directement subordonné au chef d'état-major de l'armée de terre quittant le service actif.

Cette cérémonie comporte les phases classiques d'une prise d'armes :

- ▶ arrivée des autorités
- ▶ salut à l'emblème
- ▶ revue des troupes

Elle a cependant quelques particularités :

- ▶ l'officier faisant ses adieux aux armes (« partant ») arrive à l'emplacement de prise d'armes en même temps que l'AMP et va saluer l'emblème avec les autorités désignées à cet effet
- ▶ le « partant » peut être invité par l'AMP à passer les troupes en revue. À la fin de la revue il gagne un emplacement à droite de l'AMP légèrement en retrait

Par ailleurs, elle comporte habituellement la **lecture d'un ordre du jour** selon le cérémonial ci-après :

Le commandant des troupes commande :

« Garde-à-vous ! », « Drapeau sans votre garde, gagnez votre emplacement ! ».

Dès que l'emblème a rejoint son emplacement à **30 pas** de l'AMP, face à lui et dos à la troupe : **« Général nom, gagnez votre emplacement ! ».**

Le « partant » vient se placer **15 pas** devant le drapeau et face à l'AMP.

L'AMP commande : **« Ouvrez le ban ! »** puis procède à la lecture de l'ordre du jour et commande : **« Fermez le ban ! »**

Sans ordre particulier, le « partant » rejoint son emplacement initial.

Le commandant des troupes commande alors : **« Drapeau rejoignez votre garde ! »**, puis lorsque l'emblème est sur les rangs : **« Repos ! ».**

12. INAUGURATION D'UN MONUMENT OU D'UNE PLAQUE

L'inauguration de certains monuments donne lieu à une prise d'armes. La cérémonie inaugurale suit alors les règles du cérémonial militaire dont le canevas est le suivant :

- ▶ mise en place des troupes dans le dispositif
- ▶ inspection par le commandant des troupes
- ▶ honneurs à l'emblème
- ▶ arrivée des autorités civiles et militaires
- ▶ arrivée de l'autorité qui préside
- ▶ salut à l'emblème
- ▶ revue des troupes par l'AMP

Après la revue, les troupes étant au « **Présentez armes !** », il est procédé au dévoilement de la plaque (ou du monument). S'il y a lieu, le commandant des troupes commande **« Aux Morts ! ».**

Les tambours battent, les clairons sonnent **« Aux morts ! »**, puis après la minute de silence, la musique joue le **refrain de l'hymne national**.

À l'issue, le commandant des troupes commande **« Reposez armes ! » et « Repos ! ».**



13. HONNEURS FUNÈBRES

Les honneurs funèbres militaires sont des manifestations officielles par lesquelles les forces armées et formations rattachées expriment leurs sentiments de respect à leurs chefs ou camarades décédés, aux dignitaires de

la Légion d'honneur, aux compagnons de la Libération, aux dignitaires de l'ordre national du Mérite ainsi qu'à de hautes personnalités civiles et militaires.



Les honneurs funèbres militaires sont rendus par un piquet d'honneur ou par des troupes au cours d'une prise d'arme avec les particularités suivantes :

- ▶ les tambours sont voilés (sans timbre) et revêtus d'une flamme noire
- ▶ les clairons et trompettes ont des crêpes noirs
- ▶ les drapeaux et étendards des forces armées et des formations rattachées sont munis d'un crêpe noir uniquement pour des funérailles du Président de la République

Déroulement type

- ▶ mise en place du dispositif
- ▶ arrivée du commandant des troupes
- ▶ honneurs au drapeau
- ▶ arrivée de la famille
- ▶ arrivée des autorités
- ▶ salut au drapeau et revue des troupes
- ▶ arrivée du cercueil
- ▶ éloge funèbre
- ▶ lecture de la citation à l'ordre de la Nation
- ▶ remise de décorations à titre posthume
- ▶ honneurs funèbres militaires
- ▶ départ du cercueil et départ de la famille
- ▶ départ des autorités
- ▶ honneurs au drapeau
- ▶ dislocation

PARTIE 5 - PHASES FINALES

1. Présentation finale.....	41
2. Honneurs au drapeau ou au fanion de groupement.....	41
3. Départ du commandant des troupes.....	41
4. Dislocation.....	41
5. Défilé	42



PARTIE 5 - PHASES FINALES

1. PRÉSENTATION FINALE

Lorsque la prise d'armes est terminée, et après le déroulement des phases particulières, le commandant des troupes vient se placer au centre du dispositif face aux troupes, fait mettre au « **garde-à-vous** », puis présenter les armes. Il salue l'AMP qui se retire :

- soit vers la sortie si la prise d'armes est terminée ;
- soit vers l'emplacement du défilé, si un défilé est prévu.

La sonnerie « **Le Rappel de pied ferme** » ou « **Aux Champs** » est interprétée.

Cas particulier

L'AMP salue le drapeau en fin de cérémonie lorsqu'il effectue ses adieux aux armes.

Le CdT fait reposer les armes et place les troupes au repos.

2. HONNEURS AU DRAPEAU OU AU FANION DE GROUPEMENT

Si la prise d'armes est terminée, les honneurs au drapeau ou au fanion de groupement sont rendus immédiatement après le départ de l'AMP selon un cérémonial analogue à celui de l'arrivée.

Si un défilé est prévu, les honneurs au drapeau ont alors lieu à son issue par une compagnie d'honneur et éventuellement la musique.

3. DÉPART DU COMMANDANT DES TROUPES

Le commandant des troupes commande :
« **Garde-à-vous !** », les tambours battent, les clairons sonnent.

« **Présentez armes !** »

« **Aux ordres du grade, nom !** »

Le CdT quitte le dispositif. Lorsque le commandant des troupes est un chef de corps dans son commandement, les clairons jouent **le refrain du corps**.

L'ACdT vient se placer au centre du dispositif face aux troupes et commande :

« **À mon commandement, reposez armes !** ».

« **Repos !** ».



4. DISLOCATION

L'ACdT commande : « **Garde-à-vous !** » -
« **Aux ordres des chefs d'éléments et chefs de sections ou commandants d'unité ou chefs de corps !** », puis quitte le dispositif.

5. DÉFILÉ

Si la prise d'armes se conclut par un défilé, le CdT commande « **Garde-à-vous !** » - « **Portez armes !** » éventuellement « **À gauche, gauche !** » ou « **À droite, droite !** » et « **Dispositions préparatoires pour le défilé !** ». Les tambours jouent une marche et les troupes rejoignent rapidement leur base de départ (emblème en tête du dispositif).



Les cadres « *hors rang* » rejoignent leur emplacement et les invités les places qui leur ont été réservées.

Les autorités, le moment venu, rejoignent leur emplacement.

L'AMP est la première autorité devant qui passent les troupes.

Le dispositif des autorités est donc le suivant :

- ▶ l'AMP éventuellement accompagnée d'une autre autorité militaire de haut rang légèrement détachée en avant des autres autorités (de l'ordre de **2 à 3 pas**);
- ▶ les autres autorités derrière lui, sur 1 ou 2 rangées¹ ;
- ▶ s'il y a des décorés, ils sont placés après l'AMP, à gauche ou à droite suivant le sens du défilé dans l'ordre : Légionnaires, Médailleurs militaires, ordre national du Mérite sur un ou plusieurs rangs suivant leur nombre. Puis viennent les autres participants (cf le schéma ci-dessous).

¹ La formule la meilleure est la constitution d'une tribune, dans laquelle les autorités que l'on désire honorer seront au 1^{er} rang.

5.1 DISPOSITIF

Un défilé à pied produit sur l'assistance une impression d'autant plus forte que les unités présentent davantage de cohésion. Aussi, il faut, pour toutes les armes, défiler en formations suffisamment denses pour produire dans la mesure du possible un effet de masse. Les longues colonnes se présentant sur un front étroit sont à éviter. En conséquence, **la formation doit normalement défiler au minimum colonne par 6** (mais souvent par 3 à la Brigade en raison du nombre de militaires).

Les distances à adopter pour obtenir un effet de masse sont les suivantes :

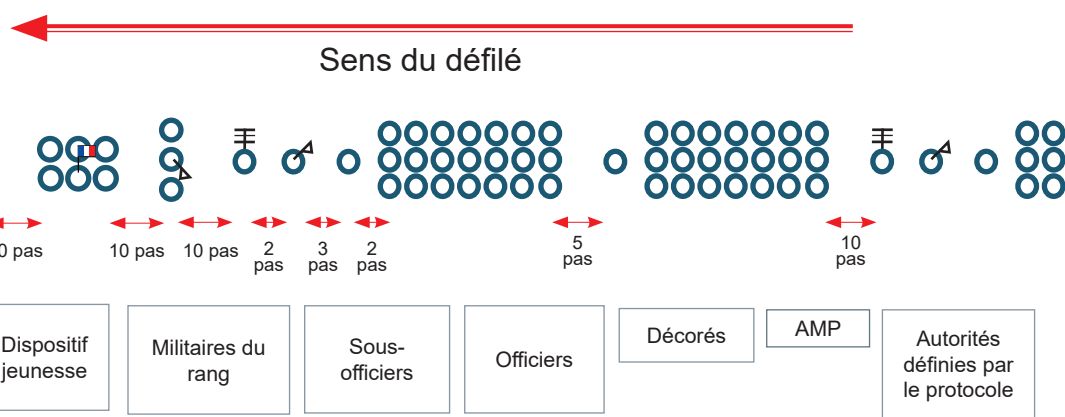
- ▶ le commandant des troupes ouvre le défilé. Il est suivi à **10 pas** de distance par l'officier supérieur. Celui-ci précède le drapeau et sa garde de **10 pas**, lui-même suivi par le fanion de groupement à **10 pas**.

Les distances des détachements suivants sont indiquées dans le schéma ci-dessous.

Les distances réglementaires sont prises au départ de chaque élément et éventuellement rectifiées en marchant, de manière à être réalisées avant le moment du passage devant l'autorité ou le symbole auxquels les honneurs sont rendus.

Le souci primordial doit être celui de prendre l'allure du défilé le plus tôt possible et de la conserver sans variation.

² Au sens de « sections accolées ».



5.2 EXÉCUTION

Les troupes à pied défilent au pas cadencé, au « **Porter arme** ». La cadence normale de marche est de **116 pas à la minute**. Le bras gauche est balancé jusqu'à la hauteur du ceinturon de celui qui précède.



Le guide est choisi du côté de l'autorité ou du symbole auxquels les honneurs sont rendus. Le trajet de la colonne du guide peut être tracé au sol.

Avant le départ, le commandant des troupes commande « **Portez armes !** » s'il y a lieu, puis :

- « **Pour défiler !** »
- « **Guide à gauche (ou à droite) !** »
- « **Colonne par ... !** »
- « **En avant marche !** »

À ce commandement, la musique joue et le 1^{er} élément se met en marche. Les éléments suivant emboîtent successivement le pas en respectant les distances prescrites. En passant devant l'AMP, le commandant des troupes, l'adjoint au commandant des troupes, les commandants d'unités et les chefs de section la saluent en la regardant.

La position du salut est prise **6 pas** avant d'arriver à hauteur de l'autorité (en prenant soins de tourner la tête dans sa direction et conservée **6 pas** après l'avoir dépassée. Il est recommandé de marquer ces distances sur le sol.

Après avoir dépassé l'AMP, le commandant des troupes vient se placer en face de celle-ci. Son adjoint conserve sa place à la tête du défilé.

Lors d'un défilé, tous les personnels qui ne sont pas sous les armes sont tenus de saluer le drapeau ou le (ou les) fanion(s) de groupement au moment de leur passage devant eux.

5.3 DISLOCATION

Le défilé terminé, le commandant des troupes se porte vers l'autorité, la salue et se maintient en mesure de recevoir ses ordres.

En principe, les troupes se disloquent immédiatement. Les divers détachements s'éloignent, autant que possible par des routes différentes, en évitant de stationner sur les axes de dégagement.

Les honneurs à l'emblème ont alors lieu à l'issue du défilé par une compagnie d'honneur et éventuellement la musique.

ANNEXES

1. Honneurs rendus par les piquets d'honneur	47
2. Cérémonie de passation de commandement de chef de corps	49
3. Cérémonie de passation de commandement d'une compagnie	55
4. Cérémonie de prise de fonction de chef de centre	61
5. Cérémonie de présentation des recrues au drapeau	65
6. Cérémonie de remise de casques et insignes	71
7. Volume des troupes	76



Annexe 1 - Honneurs rendus par les piquets d'honneur

Cat.	AUTORITÉS	SONNERIES	PIQUETS
1	Président de la République	« Aux Champs » <i>Hymne national intégral</i>	Honneurs exceptionnels Drapeau et sa garde (le drapeau salue le Président de la République) Musique
2	Premier ministre		Colonel ou Lieutenant-Colonel 3 compagnies Drapeau et sa garde Musique
3	Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale (a)		Colonel ou Lieutenant-colonel 2 compagnies Drapeau et sa garde Musique
4	Ministre des Armées et son secrétaire d'État Membres du Gouvernement (c) Président du Conseil constitutionnel (c) Maréchaux et amiraux de France (c) Grand chancelier de la Légion d'honneur (i) Grand chancelier de la Libération (i)	« Aux Champs »	Officier supérieur 1 compagnie Drapeau et sa garde Musique
5	Chef d'état-major des armées (d3) Chef d'état-major de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air (d3) Inspecteurs généraux de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air (d3)		Capitaine 1 compagnie à 2 sections 2 clairons
6	Généraux d'armée, amiraux et généraux d'armée aérienne (d) Membres du Conseil supérieur de l'armée de terre, de la marine nationale, et de l'armée l'air, de la gendarmerie, organismes correspondant pour le service de santé des armées, le service des essences des armées et la délégation générale pour l'armement (d) Généraux COM Zone Terre, COM Zone Maritime, COM Zone Aérienne Généraux de corps d'armée, vice-amiraux d'escadre et généraux de corps aérien (d) Préfet de la région Ile-de-France (e) Préfets dans leur département et préfet de police à Paris (e) Haut commissaire de la République (e)		Lieutenant 1 section à 2 groupes 1 clairon
7	Généraux de division, vice-amiraux et généraux de division aérienne (d) Généraux de brigade, contre-amiraux et généraux de brigade aérienne (d) Dignitaires de la Légion d'honneur	« Le Rappel de pied ferme »	1 sous-officier 1 groupe de 9 hommes 1 clairon

(a) à l'occasion de leurs déplacements officiels.

(b) à l'occasion de ses déplacements dans les collectivités d'outre-mer. Pour ses déplacements en métropole, voir renvoi (c).

(c) à l'occasion de visites officielles annoncées par le Premier ministre ou le ministre de la défense.

(d) à l'occasion :

- ▶ 1. de leur arrivée pour la première fois au siège de leur commandement ou dans les places qui en dépendent
- ▶ 2. de leur départ définitif de ces lieux
- ▶ 3. d'inspections ou de visites officielles
- ▶ 4. de son arrivée pour la première fois dans la zone du territoire de son commandement ou responsabilité ou de son départ définitif de ces lieux

En outre, dans les deux premiers cas, des prises d'armes peuvent être organisées.

(e) à l'occasion de leur prise de fonctions ou de leur première visite de garnison de leur département ou de territoire.

(f) ou fanfare d'infanterie. Une fanfare de cavalerie ne pourrait jouer l'hymne national.

(g) groupe de neuf (sous-officier ou officier marinier non compris).

(h) à l'occasion de leur déplacement dans les formations relevant de leur autorité.

(i) lorsqu'il préside une cérémonie.

Annexe 2 - Cérémonie de passation de commandement de chef de corps

Autorité militaire qui préside (AMP) : le Général

Commandant des troupes (CdT) : le chef de corps

Adjoint au commandant des troupes (ACdT) : l'officier supérieur du groupement

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce la mise en place du fanion du groupement				
1 Mise en place du fanion du groupement	ACdT	« À mon commandement, garde-à-vous ! » « Repos ! »	Le fanion du groupement et sa garde gagnent directement leur emplacement en tête des troupes et se mettent au « garde à vous ».	Garde-à-vous
Le commentateur annonce l'arrivée du commandant de groupement				
2 Arrivée du Cdt	ACdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! » « À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »	Le CdT s'avance. L'ACdT salue le CdT lorsqu'il arrive à 6 pas devant lui. Le CdT répond au salut qui lui est adressé. L'ACdT présente le dispositif : « Groupelement (nom de l'unité) rassemblé, à vos ordres mon colonel ! ». Le CdT, accompagné de l'ACdT, se porte vers le fanion, le salue puis inspecte les troupes en commençant par la musique. L'ACdT rejoint son emplacement en tête du dispositif. Le CdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	Garde-à-vous Refrain du groupement Marche d'inspection

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
<i>Le commentateur annonce les honneurs au drapeau</i>				
3 Honneurs au drapeau	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le drapeau et sa garde se placent face aux troupes et à 6 pas devant le CdT, reposent puis présentent les armes. Le CdT salue et commande :	Garde-à-vous
		« Au drapeau ! »		Au drapeau et refrain de l'hymne national
		« Reposez armes ! » « Repos ! »	Le drapeau et sa garde se mettent ensuite au porter arme, gagnent leur emplacement dans le dispositif puis présentent les armes.	
<i>Le commentateur annonce l'arrivée des autorités</i>				
4 Arrivée des autorités	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Les autorités s'avancent. Le CdT salue l'AMP lorsqu'elle arrive à 6 pas devant lui. L'AMP répond au salut qui lui est adressé. Le CdT présente le dispositif : « Groupement (nom de l'unité) rassemblé, à vos ordres mon Général ! ».	Garde-à-vous
Salut au drapeau			Les autorités se portent devant le drapeau et saluent à l'interprétation de l'hymne national.	Le Rappel de pied ferme
Revue des troupes		« Reposez armes ! » « Repos ! »	Les autorités ne passant pas la revue sont accompagnées à l'emplacement prévu à leur intention. L'AMP, accompagné du CdT, passe les troupes en revue en commençant par la musique. L'AMP et le CdT rejoignent leur emplacement respectif.	Refrain Brigade L'hymne national Marche de revue

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
<i>Le commentateur annonce la remise de décorations</i>				
5 Remises de décorations	CdT	« Garde-à-vous ! » « Drapeau, sans sa garde, gagnez votre emplacement ! »	Le porte-drapeau rejoint son emplacement à 30 pas du CdT, face à lui et dos aux troupes	Garde-à-vous
		« Récipiendaires, gagnez vos emplacements ! »	Les récipiendaires viennent se ranger à 10 pas en avant du drapeau, dos aux troupes, face au CdT et dans l'ordre de préséance des décorations décernées.	
5.1 Insignes de l'ordre de la Légion d'honneur	CdT	« Présentez armes ! »	Le récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation : « Grade, nom, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de la Légion d'honneur ! » La remise de l'insigne de décoration est suivie d'une accolade.	Ouvrez le ban
	AMP	« Fermez le ban ! »		Fermez le ban
	CdT	« Reposez armes ! »		
5.2 Médailles militaires	CdT	« Portez armes ! »	Le récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation : « Grade, nom, au nom du Président de la République, nous vous conférons la médaille militaire ! » En principe, après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade. (S'il n'y a pas de remise d'insigne de l'ONIM)	Ouvrez le ban
	AMP	« Ouvrez le ban ! »		Fermez le ban
	AMP CdT	« Fermez le ban ! » (« Reposez armes ! »)		

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
5.3 Insignes de l'ordre national du Mérite	CdT	(« Portez armes ! »)	(S'il n'y a pas de remise de médaille militaire)	Ouvrez le ban
	AMP	« Ouvrez le ban ! »	Le récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. « Grade, nom, au nom du Président de la République, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de l'ordre national du Mérite ! » La remise de l'insigne de décoration est suivie d'une accolade.	
	AMP	« Fermez le ban ! »		
	CdT	« Reposez armes ! »		
5.4 Autres décorations	AMP	« Ouvrez le ban ! »	Chaque récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. Après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade. Les nouveaux décorés rejoignent leur emplacement initial. Le CdT se place à 5 pas à la droite de l'AMP.	Ouvrez le ban
	AMP	« Fermez le ban ! »		Fermez le ban
	CdT	« Décorés, rejoignez les rangs ! »		
				« Drapeau, rejoignez votre garde ! » « Repos ! »
Le commentateur annonce l'ordre du jour				
6 Lecture de l'ordre du jour	AMP	« À mon commandement, garde-à-vous ! »	Le chef de corps vient se placer à 15 pas face à l'AMP. L'AMP procède à la lecture de l'ordre du jour. Sans ordre particulier, le chef de corps rejoint son emplacement à 5 pas à la droite du Général.	Garde-à-vous
		« Grade, nom, gagnez votre emplacement ! »		Ouvrez le ban
		« Ouvrez le ban ! »		
				« Fermez le ban ! » « Repos ! »

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
7 Passation de commandement	AMP	Le commentateur annonce la passation de commandement qui sera suivi d'un défilé des troupes		
		« Garde-à-vous ! »		Garde-à-vous
		« Fanion du groupement (nom de l'unité), sans votre garde, gagnez votre emplacement ! »	Le porte-fanion rejoint son emplacement à 30 pas de l'AMP, face à elle et dos aux troupes.	
		« Grade, nom, gagnez votre emplacement ! »	Le chef de corps prenant son commandement se place à 5 pas à la gauche du Général.	
		« Présentez armes ! » « Ouvrez le ban ! »	L'AMP prononce la formule d'investiture : « Officiers, sous-officiers, gradés et sapeurs, du groupement (nom de l'unité), de par le Président de la République, vous reconnaissez désormais pour votre chef, le colonel Y ici présent (le Général désigne du bras gauche le nouveau chef de corps) et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois, et le succès des armes de la France ! ».	Ouvrez le ban
		« Fermez le ban ! » « Reposez armes ! »	Sans ordre particulier, le chef de corps quittant son commandement se porte devant le fanion, le prend, exécute un demi-tour réglementaire, remet son fanion à l'AMP et regagne son emplacement à la droite de l'AMP. Puis le chef de corps recevant le commandement, se porte devant l'AMP, reçoit le fanion de l'unité, exécute un demi-tour réglementaire, remet le fanion à son porte fanion et reprend sa place à la gauche de l'AMP. <u>Rappel !</u> : il n'y a pas de salut.	Fermez le ban
		« Fanion du groupement (nom de l'unité), rejoignez votre garde ! »	Sans ordre, les chefs de corps (quittant et prenant le commandement), s'avancent de 10 pas vers le front des troupes, se font face, se saluent, puis rejoignent leur emplacement, le nouveau chef de corps venant se placer à la droite du Général, l'ancien à sa gauche.	
		« Le groupement (nom de l'unité), aux ordres du colonel Y ! »	Dès que le mouvement des chefs de corps se termine : Le porte-fanion rejoint sa garde.	

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
8 Présentation finale	CdT	« À mon commandement, présentez armes ! » « Reposez armes ! »	Le nouveau chef de corps se place à 10 pas devant l'AMP face aux troupes et commande : Il effectue ensuite un demi-tour réglementaire, salue l'AMP et lui présente son groupement : « Groupement (nom de l'unité) rassemblé, à vos ordres mon Général ! » L'AMP répond au salut et quitte l'emplacement de la prise d'armes accompagné de l'ancien chef de corps pour rejoindre le lieu de défilé.	Le Rappel de pied ferme
Disposition préparatoire pour le défilé	CdT	« Portez armes ! » « À droite, droite ! » « Dispositions préparatoires pour le défilé ! »	Les tambours frappent un coup sec. Les commandants d'unité et chefs de section se positionnent. Dès le début de la marche "tambours", l'ACdT, le drapeau, le fanion du groupement et les unités rejoignent rapidement leur base de départ. Les autorités, les décorés, les invités, les cadres sans troupe rejoignent leur emplacement.	Marche tambour
Le commentateur annonce le défilé.				
9 Défilé		« Pour défilé, guide à gauche (ou à droite), colonne par 3, en avant marche ! »	Tous les officiers et chefs de section saluent en regardant l'AMP. La position du salut est prise 6 pas avant d'arriver à la hauteur de celle-ci et conservée 6 pas après l'avoir dépassée. Lors du défilé, les personnels qui ne sont pas sous les armes sont tenues de saluer le drapeau et le fanion du groupement au moment de leur passage devant eux. Le CdT, après avoir passé l'autorité vient se placer en face de celle-ci. Une fois le défilé terminé, il se porte vers l'AMP, la salue et se maintient à portée afin de recevoir les ordres.	Marche de défilé
10 Dislocation			Les troupes se disloquent immédiatement excepté la compagnie désignée pour rendre les honneurs au drapeau. Les détachements se disloquent sur ordres des chefs d'éléments ou après que la musique ait joué "La Berloque"	
11 Honneurs au drapeau			Les honneurs au drapeau sont rendus à l'issue du défilé par une compagnie et la musique selon un cérémonial analogue à celui de son arrivée.	
Le commentateur annonce la fin de la cérémonie				

Annexe 3 - Cérémonie de passation de commandement d'une compagnie

Autorité militaire qui préside (AMP) : le chef de corps

Commandant des troupes (CdT) : le commandant d'unité

Adjoint au commandant des troupes (ACdT) : l'officier adjoint

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
<i>Le commentateur annonce la mise en place du fanion de l'unité</i>				
1 Mise en place du fanion de l'unité	ACdT	« À mon commandement, garde-à-vous ! » « Repos ! »	Le fanion de l'unité gagne directement son emplacement en tête des troupes et se met au « garde à vous ».	Garde-à-vous
<i>Le commentateur annonce l'arrivée du commandant d'unité</i>				
2 Arrivée du Cdt	ACdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	L'ACdT salue le CdT lorsqu'il arrive à six pas devant lui. Le CdT répond au salut qui lui est adressé. L'ACdT présente le dispositif : « Compagnie (nom de l'unité) rassemblée, à vos ordres mon capitaine ! » Le CdT, accompagné de l'ACdT, se porte vers le fanion de l'unité, le salue puis inspecte les troupes en commençant par la musique.	Garde-à-vous <i>Marche d'inspection</i>
	CdT	« À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »	L'ACdT rejoint son emplacement dans le dispositif. Le CdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce les honneurs au fanion de groupement				
3 Honneurs au fanion de groupement	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le fanion et sa garde se placent face aux troupes et à 6 pas devant le CdT, reposent, puis présentent les armes. Le CdT salue et commande :	Garde-à-vous
		« Au fanion ! »		
		« Reposez armes ! » « Repos ! »	Le fanion et sa garde se mettent ensuite au porter arme, gagnent l'emplacement qui leur a été réservé dans le dispositif, puis présentent les armes.	Refrain des sapeurs du Génie
Le commentateur annonce l'arrivée du commandant de groupement				
4 Arrivée de l'AMP	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	L'AMP, éventuellement accompagnée d'autorités, s'avance. Le CdT salue l'AMP lorsqu'elle arrive à 6 pas devant lui. L'AMP répond au salut qui lui est adressé. Le CdT présente le dispositif : « Compagnie (nom de l'unité) rassemblée, à vos ordres mon colonel ! ».	Garde-à-vous Refrain du groupement
			L'AMP, accompagné du CdT, se porte devant le fanion et le salue, puis passe les troupes en revue en commençant par la musique.	Marche de revue
			Le CdT rejoint son emplacement en tête du dispositif.	
			L'AMP se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	
	AMP	« À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »		

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
<i>Le commentateur annonce la remise de décorations</i>				
5 Remise de décorations	AMP	« Garde-à-vous ! »		Garde-à-vous
		« Récipiendaires, gagnez vos emplacements ! »		
			Les récipiendaires viennent se ranger, dos aux troupes, face à l'AMP et dans l'ordre de préséance des décorations décernées. <u>Rappel !</u> : le fanion du groupement reste dans les rangs.	
		« Ouvrez le ban ! »		Ouvrez le ban
		« Fermez le ban ! » « Décorés, rejoignez les rangs ! » « Repos ! »	Chaque récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. Après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade. Les nouveaux décorés rejoignent leur emplacement initial. <u>Rappel !</u> : à l'issue de cette phase, <u>il n'y a pas d'ordre du jour</u> prononcé sur le front des troupes.	Fermez le ban

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce la passation de commandement				
6 Passation de commandement	AMP	« À mon commandement, garde-à-vous ! »	Le fanion de l'unité sort des rangs et rejoint un emplacement situé à 15 pas face à l'AMP, dos aux troupes et passe du porter arme au garde à vous. Le capitaine recevant son commandement vient se placer 5 pas à la gauche de l'AMP. Simultanément, le capitaine quittant son commandement gagne son emplacement à 5 pas à la droite de l'AMP. « Officiers, sous-officiers, gradés et sapeurs, de la compagnie (nom de l'unité), vous reconnaissez désormais pour votre chef, le Capitaine Y ici présent (l'AMP désigne du bras gauche le nouveau CDU) et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois, et le succès des armes de la France ! ». Sans ordre particulier, le commandant d'unité quittant son commandement se porte devant le fanion, le prend, exécute un demi-tour réglementaire, remet son fanion à l'AMP et regagne son emplacement à la droite de l'AMP. Puis le capitaine recevant le commandement, se porte devant l'AMP, reçoit le fanion de l'unité, exécute un demi-tour réglementaire, remet le fanion à son porte fanion et reprend sa place à la gauche de l'AMP. <u>Rappel !</u> : il n'y a pas de salut. Sans ordre, l'ancien et le nouveau CDU s'avancent de 10 pas vers le front des troupes, se font face, se saluent, puis rejoignent leur emplacement en se croisant. Le nouveau CDU vient se placer à la droite de l'AMP, l'ancien à sa gauche. Dès que le mouvement des CDU est terminé : Le porte-fanion passe sans ordre au porter arme, rejoint son emplacement.	Garde-à-vous
		« Fanion de la compagnie (nom de l'unité), gagnez votre emplacement ! »		
		« Capitaine nom (montant), gagnez votre emplacement ! »		
		« Présentez armes ! » « Ouvrez le ban ! »		
		« Fermez le ban ! » « Reposez armes ! »		
		« Fanion, rejoignez les rangs ! »		Fermez le ban

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Présentation finale		« <i>La compagnie</i> (nom de l'unité) <i>aux ordres du Capitaine Y !</i> »	Dès que le fanion est dans les rangs :	
	CdT	« <i>Compagnie</i> (nom de l'unité) <i>à mon commandement, présentez armes !</i> »	Le nouveau CDU se porte à 10 pas devant l'AMP et commande :	
			Il effectue ensuite un demi-tour réglementaire, salue l'AMP et lui présente son unité :	
		« <i>Reposez armes !</i> » « <i>Repos !</i> »	« <i>Compagnie</i> (nom de l'unité) <i>rassemblée, à vos ordres mon Colonel !</i> ». L'AMP répond au salut puis quitte l'emplacement de la prise d'armes accompagné de l'ancien commandant d'unité.	Refrain du groupement
Le commentateur annonce les départs successifs du fanion et du commandant d'unité				
7 Honneurs au fanion de groupement	CdT	« <i>Garde-à-vous !</i> »		Garde-à-vous
		« <i>Présentez armes !</i> »	Le fanion et sa garde se mettent au porter arme, gagnent leur emplacement face aux troupes et à 6 pas devant le CdT, puis présentent les armes.	
		« <i>Au fanion !</i> »	Le CdT salue et commande :	Refrain des sapeurs du génie
		« <i>Reposez armes !</i> » « <i>Repos !</i> »	Le fanion et sa garde se mettent ensuite au porter arme puis quittent l'emplacement de la prise d'armes.	

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
8 Départ du CdT	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! » « Aux ordres du grade, nom ! »	Le CdT quitte le dispositif. L'ACdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	Garde à vous
	ACdT	« À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »		
9 Départ du fanion de l'unité	ACdT	« Garde-à-vous ! » « Repos ! »	Le porte fanion se met au porter arme et quitte le dispositif.	Garde à vous
10 Dislocation	ACdT	« Garde-à-vous ! » « Aux ordres des chefs d'éléments et chefs de sections ! »	Le CdT quitte le dispositif.	Garde à vous La Berloque
Le commentateur annonce la fin de la cérémonie				

Annexe 4 - Cérémonie de prise de fonction de chef de centre

Autorité militaire qui préside (AMP) : Le chef de corps

Commandant des troupes (CdT) : Le commandant d'unité

Adjoint au commandant des troupes (ACdT) : Le chef de centre

PHASES	AUTORITE	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
➊ Arrivée de CdT	ACdT	« À mon commandement, garde-à-vous ! »	Le commentateur annonce l'arrivée du commandant d'unité.	Garde-à-vous
			Le CdT s'avance. L'ACdT salue le CdT lorsqu'il arrive à six pas devant lui. Le CdT répond au salut qui lui est adressé. L'ACdT présente le dispositif : « Centre de secours (nom de centre) rassemblé, à vos ordres mon Capitaine ! » Le CdT, accompagné de l'ACdT inspecte les troupes en commençant par le clairon et le tambour. L'ACdT rejoint son emplacement dans le dispositif. Le CdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	
			« À mon commandement, repos ! »	
Le commentateur annonce la mise en place du fanion de l'unité.				
➋ Mise en place du fanion de l'unité	CdT	« Garde-à-vous ! » "Repos ! »	Le fanion de l'unité gagne directement son emplacement en tête des troupes et se met au « garde-à-vous ».	Garde-à-vous

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce l'arrivée du commandant de groupement.				
3 Arrivée de l'AMP Revue des troupes	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	L'AMP s'avance. Le CdT salue l'AMP lorsqu'elle arrive à 6 pas devant lui. L'AMP répond au salut qui lui est adressé. Le CdT présente le dispositif : « Centre de secours (nom de centre) rassemblé, à vos ordres mon colonel ! ». L'AMP, accompagné du CdT, se porte vers le fanion, le salue et passe les troupes en revue en commençant par le clairon et le tambour. L'AMP et le CdT rejoignent leur emplacement respectif.	Garde-à-vous Refrain du groupement
	« Reposez armes ! » « Repos ! »			
Le commentateur annonce la remise de décorations.				
4 Remise de décorations	CdT	« Garde-à-vous ! » « Récipiendaires, gagnez vos emplacements ! »	Les récipiendaires viennent se ranger, dos aux troupes, face au CdT et dans l'ordre de préséance des décorations décernées.	Garde-à-vous
	AMP	« Ouvrez le ban ! »	Chaque récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. Après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade.	Ouvrez le ban
	CdT	« Fermez le ban ! » « Décorés, rejoignez les rangs ! »	Les nouveaux décorés rejoignent leur emplacement initial.	Fermez le ban
	« Repos ! »			

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce la prise de fonction de chef de centre.				
5 Prise de fonction	CdT	« Garde-à-vous ! » « Grade , nom (chef de centre montant) gagnez votre emplacement ! »	Le chef de centre montant gagne son emplacement à 5 pas à la gauche du commandant de compagnie (en passant derrière lui). Simultanément, le chef de centre descendant gagne son emplacement à 5 pas à la droite du commandant de compagnie (en passant derrière lui).	Garde-à-vous
		« Ouvrez le ban ! »	« Sous-officiers, gradés et sapeurs, du centre de secours (nom de centre), vous reconnaitrez désormais pour votre chef , le grade, nom ici présent (le commandant d'unité désigne du bras gauche le nouveau chef de centre) et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et la réussite de nos interventions ! ».	Ouvrez le ban
		« Fermez le ban ! »	Sans ordre, l'ancien et le nouveau chef de centre s'avancent de 10 pas vers le front des troupes, se font face, se saluent, puis rejoignent leurs emplacements en se croisant. Le nouveau chef de centre vient se placer à la droite de l'AMP, l'ancien à gauche. Dès que le mouvement des chefs de centre se termine :	Fermez le ban
	ACdT	« Le centre de secours (nom du centre) aux ordres du Grade , nom ! »	Le nouveau chef de centre se porte à 10 pas devant le CdT et commande :	
		« À mon commandement, présentez armes ! »	Il effectue ensuite un demi-tour réglementaire, salue le CdT et lui présente son centre de secours : « Centre de secours (nom du centre) rassemblé, à vos ordres mon Capitaine ! » Le CdT répond au salut. Le chef de centre montant rejoint les rangs en tête du dispositif. Simultanément, l'ancien chef de centre rejoint les sous-officiers sans troupe.	
	CdT	« À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »		

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce les départs successifs du commandant de groupement, du commandant d'unité puis du fanion de l'unité.				
6 Présentation finale	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le CdT salue l'AMP	Garde-à-vous
		« Reposez armes ! » « Repos ! »	L'AMP répond au salut puis quitte le dispositif.	Refrain du groupement
7 Départ du fanion de l'unité	CdT	« Garde-à-vous ! » « Repos ! »	Le porte fanion se met au porter arme et quitte le dispositif.	Garde-à-vous
8 Départ du CdT	CdT	« Garde-à-vous ! » « Aux ordres du grade nom ! »	Le CdT quitte le dispositif.	Garde-à-vous
	ACdT	« À mon commandement, repos ! »	L'ACdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	
9 Dislocation	ACdT	« Garde-à-vous ! »		Garde-à-vous
		« Aux ordres des chefs d'éléments ! »		La Berloque
Le commentateur annonce la fin de la cérémonie.				

Annexe 5 - Cérémonie de présentation des recrues au drapeau

Autorité militaire qui préside (AMP) : Le Général

Commandant des troupes (CdT) : Le chef de corps du GFIS

Adjoint au commandant des troupes (ACdT) : L'officier supérieur du GFIS

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
1 Arrivée du CdT	ACdT	« À mon commandement, garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le commentateur annonce l'arrivée du commandant de groupement.	Garde-à-vous
			Le Cdt s'avance. L'ACdT salue le CdT lorsqu'il arrive à 6 pas devant lui. Le CdT répond au salut qui lui est adressé.	Refrain du groupement
	CdT	« À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »	L'ACdT présente le dispositif : « Groupement formation instruction et de secours rassemblé, à vos ordres mon colonel ! » Le CdT, accompagné de l'ACdT, inspecte les troupes en commençant par la musique. L'ACdT rejoint son emplacement dans le dispositif. Le CdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	Marche d'inspection
Le commentateur annonce les honneurs au fanion du GFIS.				
2 Honneurs au fanion du groupement	Cdt	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le fanion et sa garde se placent face aux troupes et à 6 pas devant le CdT, reposent puis présentent les armes.	Garde-à-vous
		« Au fanion ! »	Le CdT salue et commande :	
		« Reposez armes ! » « Repos ! »	Le fanion et sa garde se mettent ensuite au porter arme, gagnent l'emplacement qui leur a été réservé dans le dispositif, puis présentent les armes.	Refrain des sapeurs du Génie

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce l'arrivée du Général.				
3 Arrivée de l'AMP	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	L'AMP, éventuellement accompagnée d'autorités, s'avance.	Garde-à-vous
			Le CdT salue l'AMP lorsqu'elle arrive à 6 pas devant lui.	Le Rappel de pied ferme
			L'AMP répond au salut qui lui est adressé.	Refrain Brigade
	CdT	« Reposez armes ! » "Repos ! »	L'AMP, le CdT et éventuellement les autorités se portent vers le fanion et saluent à l'interprétation du refrain de l'hymne national. Les autorités ne passant pas la revue sont accompagnées à l'emplacement prévu à leur intention. L'AMP, accompagnée du CdT, passe les troupes en revue en commençant par la musique. L'AMP et le CdT rejoignent leur emplacement respectif.	Refrain de l'hymne national Marche de revue
Le commentateur annonce les honneurs au fanion du GFIS.				
4 Présentation des recrues au drapeau	Cdt	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le Général se rend au pupitre pour rappeler l'historique du corps et la valeur symbolique du drapeau. À la fin, le général prononce : « Sapeurs-pompiers des contingents X et Y, voici votre drapeau ! ».	Garde-à-vous
			Le Général, suivi du fanion de commandement, se place au centre du dispositif, dos aux troupes.	
			Le drapeau et sa garde s'avancent, se placent face aux troupes et à 6 pas devant le Général, reposent puis présentent les armes.	
	AMP	« Au drapeau ! »	Le drapeau et sa garde se mettent ensuite au porter arme, gagnent leur emplacement dans le dispositif en passant devant le front des troupes, puis présentent les armes. Simultanément, l'AMP, le fanion de commandement et le CdT rejoignent leur emplacement.	Sonnerie et refrain de l'hymne national
	CdT	« Reposez armes ! » « Repos ! »		

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
<i>Le commentateur annonce la remise de décorations</i>				
5 Remise de décorations	CdT	« Garde-à-vous ! » « Drapeau, sans votre garde, gagnez votre emplacement ! » « Récipiendaires, gagnez vos emplacements ! »	Le porte-drapeau rejoint son emplacement à 30 pas du CdT, face à lui et dos aux troupes. Les récipiendaires viennent se ranger à 10 pas en avant du drapeau, dos aux troupes, face à l'AMP et dans l'ordre de préséance des décorations décernées.	Garde-à-vous
	CdT	« Présentez armes ! »	Le récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. « Grade, nom, prénom, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de la Légion d'honneur ! » La remise est suivie d'une accolade.	Ouvrez le ban
	AMP	« Ouvrez le ban ! »		Fermez le ban
5.1 Insignes de l'ordre de la Légion d'honneur	CdT	« Fermez le ban ! »		Ouvrez le ban
	AMP	« Reposez armes ! »		Fermez le ban
	CdT	« Portez armes ! »		Ouvrez le ban
5.2 Médailles militaires	Cdt	« Ouvrez le ban ! »	Le récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation : « Grade, nom, prénom, au nom du Président de la République, nous vous conférons la médaille militaire ! » Après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade. (S'il n'y a pas de remise d'insigne de l'ONM)	Ouvrez le ban
	AMP	« Fermez le ban ! »		Fermez le ban
	CdT	(« Reposez armes ! »)		Fermez le ban

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
<i>Le commentateur annonce les remises de décorations</i>				
5.3 Insignes de l'ordre national du Mérite	CdT	(« Portez armes ! »)	(S'il n'y a pas de remise de médaille militaire)	Ouvrez le ban
	AMP	« Ouvrez le ban ! »	Le récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. « Grade, nom, prénom, au nom du Président de la République, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de l'ordre national du Mérite ! »	
	AMP	« Fermez le ban ! »	La remise est suivie d'une accolade.	
	CdT	« Reposez armes ! »		
5.4 Autres décorations	AMP	« Ouvrez le ban ! »	Chaque récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. Après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade. Le ban est fermé une fois toutes les médailles remises.	Ouvrez le ban
	AMP	« Fermez le ban ! »		
	CdT	« Décorés, rejoignez les rangs ! »	Les nouveaux décorés rejoignent leur emplacement initial.	
		« Drapeau, rejoignez votre garde ! »	Le porte-drapeau rejoint sa garde.	
		« Repos ! »		Fermez le ban

PHASES	AUTORITE	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
6 Transmission du drapeau	Cdt	« Garde-à-vous ! » « Garde du X ^e groupement et garde du Ye groupement gagnerez vos emplacements ! »	Le commentateur annonce la transmission du drapeau.	Garde-à-vous
		« Présentez armes ! »	Le chef de corps de la garde descendante et le chef de corps de la garde montante gagnent respectivement leur emplacement à 5 pas à la droite et à la gauche du Général (en passant derrière lui). Les 2 gardes se placent à 10 pas face à leur chef de corps et dos aux troupes.	
			Le chef de corps de la garde descendante se porte vers le drapeau, le prend et le remet au Général. Il recule de 4 pas , salue puis revient se placer à la droite du Général. Le chef de corps de la garde montante vient se placer à 4 pas devant le Général et salue.	
	AMP	« Ouvrez le ban ! »	« Je confie aujourd'hui la garde du drapeau de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris au groupement (nom de l'unité) ! » Le chef de corps de la garde montante reçoit le drapeau et recule de 4 pas .	Ouvrez le ban
	Cdt	« Fermez le ban ! » « Reposez armes ! »	Le chef de corps de la garde montante remet le drapeau à sa garde puis revient à la gauche du Général. <u>Sans ordre :</u> La garde descendante quitte le dispositif. La garde montante rejoint son emplacement. Les chefs de corps rejoignent les rangs.	Fermez le ban
		« Repos ! »		

PHASES	AUTORITE	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce le départ du général et la mise en place du défilé.				
7 Présentation finale Dispositions préparatoires pour le défilé	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	Le CdT se place au centre du dispositif face aux troupes et commande :	Garde-à-vous
		« Reposez armes ! » « Portez armes ! » « Dispositions préparatoires pour le défilé ! »	Le CdT effectue un demi-tour et salue l'AMP. L'AMP répond au salut et quitte le dispositif.	Le Rappel de pied ferme
			Les tambours frappent un coup sec. Les CDU et chefs de section se positionnent. Dès le début de la marche "tambours", l'ACdT, le drapeau, le fanion du groupement et les troupes rejoignent rapidement leur base de départ. Les autorités et les décorés, rejoignent leur emplacement.	Marche tambour
	Le commentateur annonce le défilé.			
8 Défilé	CdT	« Pour défilé, guide à gauche, colonne par 3, en avant marche ! »	Tous les officiers et chefs de section saluent en regardant l'autorité. La position du salut est prise 6 pas avant d'arriver à la hauteur de celle-ci et conservée 6 pas après l'avoir dépassée. Lors du défilé, les personnels qui ne sont pas sous les armes sont tenus de saluer le drapeau et le fanion du groupement au moment de son passage devant eux. Le CdT, après avoir passé l'autorité vient se placer en face de celle-ci. Une fois le défilé terminé, il se porte vers l'AMP, le salue et se maintient à portée afin de recevoir les ordres.	Marche de défilé
9 Dislocation			Les troupes se disloquent immédiatement excepté la compagnie désignée pour rendre les honneurs au drapeau. Les détachements se disloquent sur ordres des chefs d'éléments ou après que la musique ait joué "La Berloque"	
10 Honneurs au drapeau			Les honneurs au drapeau sont rendus à l'issue du défilé par une compagnie et la musique selon un cérémonial analogue à celui de son arrivée.	
Le commentateur annonce la fin de la cérémonie.				

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le capitaine va accueillir le lieutenant-colonel, commandant le groupement formation instruction et de secours qui passera ensuite les troupes en revue.				
4 Arrivée de l'AMP	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! »	L'AMP, éventuellement accompagnée d'autorités, s'avance.	Garde-à-vous
			Le CdT salue l'AMP lorsqu'elle arrive à 6 pas devant lui.	Le Refrain du groupement
			L'AMP répond au salut qui lui est adressé.	
			Le Cdt présente le dispositif : « Contingent de rassemblé, à vos ordres mon colonel ! »	
	CdT	« Reposez armes ! » « Repos ! »	L'AMP et le CdT se portent vers le fanion, le saluent et passent ensuite les troupes en revue en commençant par le clairon et le tambour. L'AMP et le CdT rejoignent leur emplacement respectif.	Marche de revue (bande son)
Le chef de corps va maintenant procéder à une remise de décorations au nom de la Ministre des Armées.				
5 Remise de décorations	CdT	« Garde-à-vous ! » « Récipiendaires, gagnez vos emplacements ! » « Ouvrez le ban ! »	Les récipiendaires viennent se ranger à 10 pas dos aux troupes, face à l'AMP et dans l'ordre de préséance des décorations décernées.	Garde-à-vous
		« Fermez le ban ! » « Décorés, rejoignez les rangs ! »	Chaque récipiendaire salue à l'appel de son nom jusqu'à la fin de la formulation. Après la remise de l'insigne de décoration, il n'y a ni salut réciproque, ni poignée de main, ni accolade.	Ouvrez le ban
		CdT	Les nouveaux décorés rejoignent leur emplacement initial.	Fermez le ban

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commandant de groupement va maintenant procéder à la lecture de l'ordre du jour.				
6 Lecture de l'ordre du jour	Cdt	« Garde-à-vous ! »	Le chef de corps procède à la lecture de l'ordre du jour.	Garde-à-vous
	AMP	« Ouvrez le ban ! »		Ouvrez le ban
	Cdt	« Fermez le ban ! »		Fermez le ban
		« Repos ! »		
Les engagés du contingent vont maintenant recevoir leur casque et insigne des mains de leurs parrains, des officiers, sous-officiers et des gradés instructeurs présents.				
Les majors de promotion vont être mis à l'honneur par le chef de corps.				
7 Remise des casques et insignes	CdT	« Garde-à-vous ! »	Les sections et leur encadrement récitent l'Éthique du sapeur-pompier de Paris.	Garde-à-vous
		« Majors de promotion du contingent, gagnez vos emplacements ! »	Les majors de promotion du contingent viennent se placer devant le chef de corps.	
		« Parrains, gagnez vos emplacements ! »	Les parrains se déplacent aux ordres d'un personnel de la CDF1.	
		« Remettez les casques et insignes ! »	Le CdT vient se placer à la droite du chef de corps. Le chef de peloton vient se placer à la droite du CdT.	
		« Parrains, rejoignez les rangs ! »	Les parrains ainsi que l'encadrement remettent les casques aux recrues ; le chef de corps, le commandant d'unité et le chef de peloton les remettent aux majors de promotion du contingent.	
		« Majors de promotion du contingent, rejoignez les rangs ! »	Les parrains rejoignent les rangs.	
		« Repos ! »	Les parrains rejoignent les rangs.	

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Vous allez maintenant assister à la mise en place du défilé. Puis les sections défilent pour la dernière fois au Fort de Villeneuve-Saint-Georges devant le fanion du groupement formation instruction et de secours.				
8 Dispositions préparatoires pour le défilé	CdT	« Garde-à-vous ! »	Les tambours frappent un coup sec. Les chefs de section se positionnent. Dés le début de la marche « tambour », les recrues rejoignent la base de départ du défilé. Le chef de corps, la garde du fanion du groupement, le commandant d'unité et le chef de peloton se positionnent devant le mât des couleurs. Les parrains, récipiendaires et cadres sans troupe font un 1/4 de tour droite.	Garde-à-vous
		« Recrues du contingent de, à droite, droite ! » « Dispositions préparatoires pour le défilé ! »		
9 Défilé	Cdt	« Repos ! »	Les jeunes recrues défilent en chantant leur chant de section. Les chefs de section saluent en regardant l'autorité. La position du salut est prise 6 pas avant d'arriver à la hauteur de celle-ci et conservée 6 pas après l'avoir dépassée.	Garde-à-vous
		« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! » « Reposez armes ! » « Repos ! »		

PHASES	AUTORITÉ	COMMANDEMENT	ACTION	MUSIQUE
Le commentateur annonce les départs successifs du chef de corps, du fanion du groupement puis du commandant d'unité.				
10 Présentation finale	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! » « Reposez armes ! » « Repos ! »	Le CdT se place au centre du dispositif face à la section d'honneur et commande : Le CdT salue l'AMP lorsqu'elle arrive à 6 pas devant lui. L'AMP s'avance, répond au salut qui lui est adressé puis quitte le dispositif.	Garde-à-vous Le Refrain du groupement
11 Honneurs au fanion de groupement	CdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! » « Au fanion ! » « Reposez armes ! » « Repos ! »	Le fanion et sa garde se place face aux troupes et à 6 pas devant le CdT, reposent puis présentent les armes. Le CdT salue et commande : Le fanion et sa garde se mettent ensuite au porter armes puis quittent l'emplacement de la prise d'armes.	Garde-à-vous Refrain des sapeurs du génie
12 Départ du CdT	CdT ACdT	« Garde-à-vous ! » « Présentez armes ! » « Aux ordres du Lieutenant nom ! » « À mon commandement, reposez armes ! » « Repos ! »	Le CdT quitte le dispositif. L'ACdT se place au centre du dispositif face à la section d'honneur et commande :	Garde-à-vous
13 Dislocation	ACdT	« Garde-à-vous ! » « Aux ordres des chefs d'éléments et chefs de sections ! »	L'ACdT quitte le dispositif.	Garde-à-vous La Berloque
La cérémonie est maintenant terminée. Les recrues vont rejoindre la place d'armes et le capitaine leur annoncera les groupements d'affection qu'ils rejoindront dès lundi.				

Annexe 7 - Volume des troupes

1. Passation de commandement de chef de corps

Le volume des troupes est le suivant :

- ▶ 1 officier supérieur ;
- ▶ La garde au drapeau ;
- ▶ La garde au fanion du groupement ;
- ▶ Par unité élémentaire : le CDU, le porte fanion de l'unité, 1 section en armes (1/3/15).

Tenue 33 ou 33 bis avec casque de tradition.

La garde au drapeau porte la tenue de la troupe avec les équipements blancs.

2. Passation de commandement de commandant d'unité

Le volume des troupes est le suivant :

- ▶ La garde au fanion du groupement ;
- ▶ Le porte fanion de l'unité ;
- ▶ 2 sections en armes.

Tenue 33 ou 33 bis avec casque de tradition.

La garde au fanion du groupement porte la tenue de la troupe avec les équipements blancs.

3. Prise de fonction de chef de centre

a) Pour les centres de secours, le volume des troupes est le suivant :

Le porte fanion de l'unité ;

1 ou 2 sections. Si deux sections sont présentes, **une seule est en armes.**

*Tenue 33 ou 33 bis avec **casque de tradition** pour la section en armes et casque **F1** pour la section sans armes.*

b) Pour les autres détachements, le volume des troupes est le suivant :

- ▶ Le porte fanion de l'unité;
- ▶ 1 section en armes (0/4/15) ou 1 groupe (0/1/9)

Tenue 33 ou 33 bis avec casque de tradition.

INDEX ET GLOSSAIRE

Index

A

Adieux aux armes 37

Autorités 25

C

CdT 20

D

Décorations 33

Défilé 42

Départ CdT 41

Dislocation 41, 43

Dispositif jeunesse 18

Drapeau 17, 19

honneurs 20, 41

recrues 35

salut 29

F

Familles 19

Fanion 18

commandement 21

honneurs 21, 41

unités 21

G

Groupe 16

H

Hommage aux morts 36

Honneurs funèbres 38

I

Inauguration

monument et plaque 37

Invités 19

L

Lettre de félicitations 37

M

Message officiel 37

O

Ordre du jour 35

P

Passation

chef de centre 35, 61

chef de corps 35, 49

commandant d'unité 35, 55

Piquets d'honneur 11, 26, 27, 47

Présentation

recrues 35, 65

Présentation finale 41

R

Récipiendaires 18

Remise casques 36, 71

Revue 30

S

Section 16

T

Troupes 15

revue 30

V

Volume 15

NB : Pour l'utilisation de l'index, sous la forme numérique du BSP, cliquez sur un numéro de page pour accéder à celle-ci.

Glossaire

A

ACdT adjoint au commandant des troupes

AMP autorité militaire qui préside

C

CDC chef de corps

CDF1 compagnie de formation n°1

CdT commandant des troupes

CDU commandant d'unité

G

GFIS groupement formation instruction et de secours

O

ONM ordre national du Mérite



Achevé d'imprimer en sur les presses de

L'IMPRIMERIE DE LA BRIGADE de SAPEURS-POMPIERS de PARIS

1, place Jules Renard

75 017 PARIS

Dépôt légal :

ISBN N°9782901945819



Copyright BSPP

